



**Arrêté des
comptes 2019**
rapport de présentation

conseil municipal
mardi 26 mai 2020



VILLE D'ÉCHIROLLES

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
LE BUDGET PRINCIPAL.....	7
1 – L'ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL.....	8
1-1 Résultats budgétaires 2019.....	9
1-2 Des ratios d'épargne en nette amélioration.....	9
1-3 Synthèse des ratios réglementaires.....	12
2 – LES RECETTES DE GESTION.....	13
2-1 La fiscalité.....	15
2-1-1 Une hausse des recettes de fiscalité directe, toujours sans augmentation des taux d'impositions communaux depuis 2017.....	15
2-1-2 Une hausse de la fiscalité indirecte, reflet de l'attractivité immobilière de la commune.....	19
2-2 Les concours financiers.....	19
2-2-1 Une baisse confirmée de la DGF.....	21
2-2-2 Les compensations fiscales.....	22
2-2-3 Une baisse supplémentaire de 14 % pour le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle.....	23
2.2.4 Des dotations de la Métropole stables.....	25
2-3 Les subventions de fonctionnement en hausse grâce à une veille active des services.....	26
2-4 Des recettes courantes de fonctionnement stables.....	28
2-5 Les atténuations de charges.....	28
3 – DES DEPENSES DE GESTION EN BAISSÉ DE 1,6 %.....	29
3-1 Les charges courantes largement maîtrisées, en baisse de 3,44 %.....	32
3-2 Les charges de personnel parfaitement stabilisées.....	33
3-3 Les charges de transfert.....	34
3-3-1 Des subventions aux « opérateurs » de la Ville en baisse de 4,4 %.....	34
3-3-2 Les participations aux syndicats intercommunaux.....	35
3-3-3 Un soutien renforcé au tissu associatif, particulièrement dans le domaine sportif.....	35
3-3-4 Les autres dépenses de transfert.....	36
3-3-5 Le FPIC.....	37
4 – L'INVESTISSEMENT.....	38
4-1 Plus de 5 millions d'Euros de dépenses d'équipement.....	39
4-2 Des investissements autofinancés à 80 %.....	41
5 – L'ENDETTEMENT.....	44
LE BUDGET ANNEXE DU CENTRE VILLE.....	51
ANNEXE - État de la dette.....	53

INTRODUCTION

Le budget de la Ville comprend un budget principal et un budget annexe, le budget annexe du Centre Ville.

Les opérations financières du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de la Régie de Programmation Artistique et Culturelle, La Rampe et la Ponatière (RÉPAC), établissements publics de la Ville dotés de la personnalité juridique et disposant d'un budget autonome, ne sont pas rattachés au budget principal de la Ville.

La liste des organismes dans lesquels la Ville a pris un engagement financier ainsi que la liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune figurent dans les annexes budgétaires. Les documents financiers et comptables de ces organismes sont à la disposition des membres du conseil municipal et du public.

La première partie du rapport est consacrée aux équilibres financiers. Elle inclut la présentation des résultats globaux de clôture du budget principal et du budget annexe du Centre Ville.

La deuxième partie du document présente le budget principal autour des quatre points suivants :

- les ressources de fonctionnement
- les charges de fonctionnement
- l'investissement
- l'endettement

La troisième partie du rapport expose la synthèse du budget d'aménagement du Centre Ville.

Éléments de méthodologie :

Le rapport de présentation n'explique que les recettes et dépenses réelles pour la section de fonctionnement et les dépenses d'équipement et leurs financements pour la section d'investissement. Les mouvements financiers sont expliqués dans la rubrique dette. Les produits et charges exceptionnels intègrent principalement des annulations de mouvements et des régularisations comptables. Les mouvements d'ordre s'équilibrent en recettes et en dépenses. Ils sont constitués : des dotations aux amortissements et aux provisions, des intégrations en immobilisations corporelles des frais d'étude et d'insertion suivis de réalisation. Les cessions ont été sorties des mouvements d'ordre et sont identifiées en recettes d'investissement. Pour une vue exhaustive des données budgétaires, il convient de se reporter à la maquette budgétaire du compte administratif qui fait l'objet d'un document séparé.

La comparaison des données budgétaires de la Ville avec celles de la strate démographique des communes de 20 000 à 50 000 habitants extraites du site www.collectivites-locales.gouv.fr concerne la dernière année connue pour ces dernières, soit l'exercice 2017.

Un excédent de clôture net de près de 3 millions d'euros

L'arrêté des comptes 2019 se caractérise par un résultat global de clôture de 2 980 924 € après prise en compte des restes à réaliser 2019.

La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de 7 915 609 € constitué du solde des recettes et des dépenses de fonctionnement.

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)		
Libellé	CA 2019	CA 2019	Libellé	
Charges à caractère général	7 534 554,50	26 941 032,53	Fiscalité	FONCTIONNEMENT
Charges de personnel	28 586 889,86	21 334 634,50	Concours financiers	
Subventions et participations intercommunales	12 134 196,45	1 460 014,85	Subventions	
Atténuations de produits	3 438,67	3 476 187,25	Recettes courantes	
		120 041,04	Atténuations de charges	
Sous total charges de gestion	48 259 079,48	53 331 910,17	Sous total produits de gestion	
Frais financiers	707 756,63	132 800,60	Produits financiers dont dette récupérable Métro	
Charges exceptionnelles	191 231,05	241 131,79	Produits exceptionnels	
		4 214 141,22	Reprise du résultat de fonctionnement 2018	
Mouvements d'ordre	1 141 019,76	294 711,94	Mouvements d'ordre	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	50 299 086,92	58 214 695,72	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de Fonctionnement		7 915 608,80		

La section d'investissement dégage un résultat déficitaire de 1 444 459 € constitué du solde des recettes et des dépenses d'investissement.

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)		
Libellé	CA 2019	CA 2019	Libellé	
Opérations sur patrimoine actuel	3 462 123,28	901 267,00	Remboursement dette récupérable Métro	INVESTISSEMENT
Opérations nouvelles	45 440,00	1 207 667,25	Fctva + Taxe d'aménagement	
Prog.de renouvellement urbain Village Sud	653 771,66	1 101 723,10	Subventions co-financeurs	
Prog.de renouv. urbain Eco-quartier Vlleneuve	125 719,89	33 159,38	Autres recettes	
Subventions d'équipement	58 366,45	1 000 000,00	Emprunts nouveaux	
Programmes d'aménagement urbain	530 270,63			
Attribution de compensation d'investissement	207 855,00			
Total général dépenses d'équipement	5 083 546,91			
Dotations fonds divers et réserves	39 263,00	1 704 705,99	Excédent de fonctionnement capitalisé	
Reprise du résultat d'investissement 2018	986 884,72			
Emprunts et dettes assimilées	4 374 006,01			
Mouvements d'ordre	695 628,79	2 244 411,00	Cessions d'immobilisation	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 179 329,43	9 734 870,33	RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Résultat d'Investissement		-1 444 459,10		

Le résultat global de clôture est constitué du cumul des résultats de fonctionnement et d'investissement (6 471 149,70) et du résultat des restes à réaliser (2 980 923,70 €).

Résultat global de clôture	6 471 149,70
Résultat des restes à réaliser 2019	-3 490 226,00
Résultat global de clôture après RAR 2019	2 980 923,70

Le budget primitif 2019 était marqué par une double volonté : améliorer la situation financière de la commune et maintenir un haut niveau de services à la population. La trajectoire avait été tracée lors du Débat d'Orientation Budgétaire de 2018.

Le compte administratif (CA) 2019 de la Ville d'Échirolles affiche une amélioration significative par rapport à la trajectoire de rétablissement et à la stratégie financière présentées lors du DOB 2018. L'objectif 2019 était une épargne brute à 3 374K€ et une capacité de désendettement réduite à moins de 15 années. Le CA 2019 affiche une épargne brute à 4 548K€ et une capacité de désendettement à 11,1 années sans agir sur le levier fiscal, c'est à dire sans augmentation des taux d'imposition communaux, tout en poursuivant son désendettement (-3 374K€), en préservant le cœur des politiques publiques municipales au service des habitants échirollois et en maintenant un service public de qualité.

Il faut rappeler que depuis 2011 la ville d'Échirolles a été fortement impactée par la baisse des concours financiers. Les réformes successives des mécanismes de péréquation à l'échelle du territoire national avec la suppression de la taxe professionnelle, la réforme du calcul du potentiel fiscal, la mise en place du fonds de péréquation communal et le pacte de responsabilité et de solidarité du gouvernement avec une baisse des dotations de l'État sur la période 2014/2017 ont pénalisé considérablement la commune. Globalement les concours financiers ont enregistré dans la période 2011/2019 une perte de 5 267K€ passant de 11 182K€ à 5 915K€.

Dans ce contexte difficile, la ville d'Échirolles a poursuivi sa maîtrise des dépenses de gestion et accentué la progression des recettes de gestion sur le financement des actions portées par la ville.

Les dépenses de gestion (48 259K€) diminuent de 1,59% par rapport à 2018 traduisant la poursuite des efforts de rationalisation des services communaux ainsi que la ré-interrogation du niveau des interventions publiques (impacts budgétaires sur les charges à caractère général, les charges de personnel et les dépenses de transfert).

Les recettes de gestion (53 332K€) en progression de 0,62% par rapport à 2018 principalement due à une revalorisation forfaitaire des bases de 2,2% sur les locaux d'habitation, des droits de mutation en progression significative, une stabilité dans les concours financiers et une progression dans le développement des recherches de financement auprès des co-financeurs avec cependant une baisse significative des dotations issues de la réforme de la taxe professionnelle.

Le retour à une épargne nette positive dès 2019

Dans la chaîne de l'épargne, une amélioration significative de l'épargne de gestion, de l'épargne brute et de l'épargne nette. En 2019, l'épargne nette est positive de 174K€. Les explications de cette amélioration figurent au paragraphe 1-2 chaîne de l'épargne.

Une dette en baisse de 3 374 K€

L'engagement sur la capacité de désendettement est également tenu et même amélioré par rapport à la trajectoire annoncée lors de la préparation budgétaire de 2019 (14,9 années au 1er janvier). Le compte administratif 2019 de la ville d'Échirolles affiche une épargne brute à 4 548K€ et une capacité de désendettement à 11,1 années au 1er janvier. Elle est la résultante de l'épargne brute dégagée et de la limitation du recours à l'emprunt de 1 000K€ soit un désendettement de 3 374K€ ramenant l'encours de dette de 50 589K€ au 1er janvier à 47 215K€ au 31 décembre de l'année 2019.

Une réalisation efficace des dépenses d'investissement.

Les dépenses d'investissement de 16 159K€ de crédits ouverts ont été réalisées globalement à 58,8% soit 9 497K€. Les dépenses d'équipement se sont réalisées à hauteur de 48,6% soit 5 084K€ et 88,4% en intégrant les restes à réaliser (voir le détail dans paragraphe 4- L'Investissement) .

Les dépenses d'investissement ont été financées par : les cessions d'immobilisations, le FCTVA et la taxe d'aménagement, les subventions co-financeurs, l'emprunt, le remboursement par la Métropole du capital de dette calculé sur l'emprunt transférable au titre du financement des dépenses d'investissement de voirie, l'épargne nette et les recettes diverses. L'ensemble de ces recettes finance largement les dépenses d'investissement.

En conclusion, le compte administratif 2019 de la ville d'Échirolles montre un rétablissement significatif de la situation financière de la commune et s'inscrit dans la continuité du cadre quinquennal 2018-2022 de la loi de programmation des finances publiques.

LE BUDGET PRINCIPAL

1 – L'ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL

1-1 Résultats budgétaires 2019

ANNEE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Résultat global de l'exercice précédent							
Solde de fonctionnement à la clôture de l'exercice précédent	4 092 583	3 239 091	3 187 219	3 482 734	4 505 298	5 918 847	A
Solde d'investissement à la clôture de l'exercice précédent	-1 195 367	291 075	1 679 055	1 786 478	-1 153 243	-986 885	B
Résultat global de clôture de l'exercice n-1	2 897 216	3 530 166	4 866 274	5 269 212	3 352 055	4 931 962	C=A+B
Excédent de fonctionnement reporté							
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	2 764 203	970 341	30 072	758 145	1 478 021	1 704 706	D
Résultat global de l'exercice							
Résultat de fonctionnement de l'exercice	1 910 711	734 772	325 587	1 780 709	2 891 570	3 701 468	E
Résultat d'investissement de l'exercice	1 486 442	1 248 699	107 423	-2 939 721	166 359	-457 574	F
Résultat global de l'exercice	3 397 153	1 983 471	433 010	-1 159 012	3 057 928	3 243 894	G = E+F
Transfert ou intégration de résultats (op. d'ordre non budgétaire)							
Section de fonctionnement	0	183 698	0	0	0	0	H
Section d'investissement	0	139 281	0	0	0	0	I
Résultat global de clôture							
Résultat global de clôture en fonctionnement	3 239 091	3 187 220	3 482 734	4 505 298	5 918 847	7 915 609	J = E+A-D+H
Résultat global de clôture en investissement	291 075	1 679 054	1 786 478	-1 153 243	-986 885	-1 444 459	K = B+F +I
Résultat global de clôture	3 530 166	4 866 274	5 269 212	3 352 055	4 931 962	6 471 150	L =J+K

Le solde des recettes et des dépenses constitue le résultat global de clôture qui intègre les résultats antérieurs. L'arrêté des comptes 2019 présente un résultat global de clôture de 6 471 150 € en hausse par rapport à 2018 (4 931 962 €).

Après couverture des restes à réaliser (-3 490 226 €) le résultat global de clôture s'élève à 2 980 923,70 € (contre 4 214 141 € en 2018).

Budgets	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat global de Clôture 2019	Solde des restes à réaliser de la section d'investissement 2019	Résultat global de clôture 2019 après couverture des RAR
I - Budget principal	4 931 962	1 704 706	3 243 893	6 471 150	-3 490 226	2 980 924
III - Budget annexe du centre ville	-310 120	0	923 354	613 234	0	613 234
TOTAL I + II + III	4 621 843	1 704 706	4 167 247	7 084 384	-3 490 226	3 594 158

Le résultat consolidé du budget principal et du budget annexe du Centre Ville après financement des restes à réaliser 2019 est de 3 594 158 € après couverture des restes à réaliser.

1-2 Des ratios d'épargne en nette amélioration

A la différence de l'analyse des résultats, l'analyse financière des épargnes s'appuie sur les mouvements réels de l'exercice du compte administratif. Elle constitue l'approche la plus réaliste pour apprécier la situation financière de la commune.

Les recettes de gestion de la ville (53 332 K€) sont en progression de 0,62% par rapport à 2018. Comparées aux crédits ouverts, c'est à dire au budget 2019 (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 100,45%.

Les dépenses de gestion (48 259K€) diminuent de 1,59% par rapport à 2018. Comparées aux crédits ouverts, c'est à dire au budget 2019 (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 98,3%.

L'épargne de gestion passe de 3 963K€ en 2018 à 5 073K€ en 2019 soit une progression en valeur absolue de 1 110K€. Cette amélioration est expliquée par la progression des recettes de gestion dont : une revalorisation forfaitaire des bases de 2,2% sur les locaux d'habitation, des droits de mutation en progression significative et une progression dans le développement des recherches de financement auprès des co-financeurs. Les dépenses de gestion sont en diminution et représentent le résultat du travail de redéfinition et de maîtrise des moyens mis en œuvre par la ville.

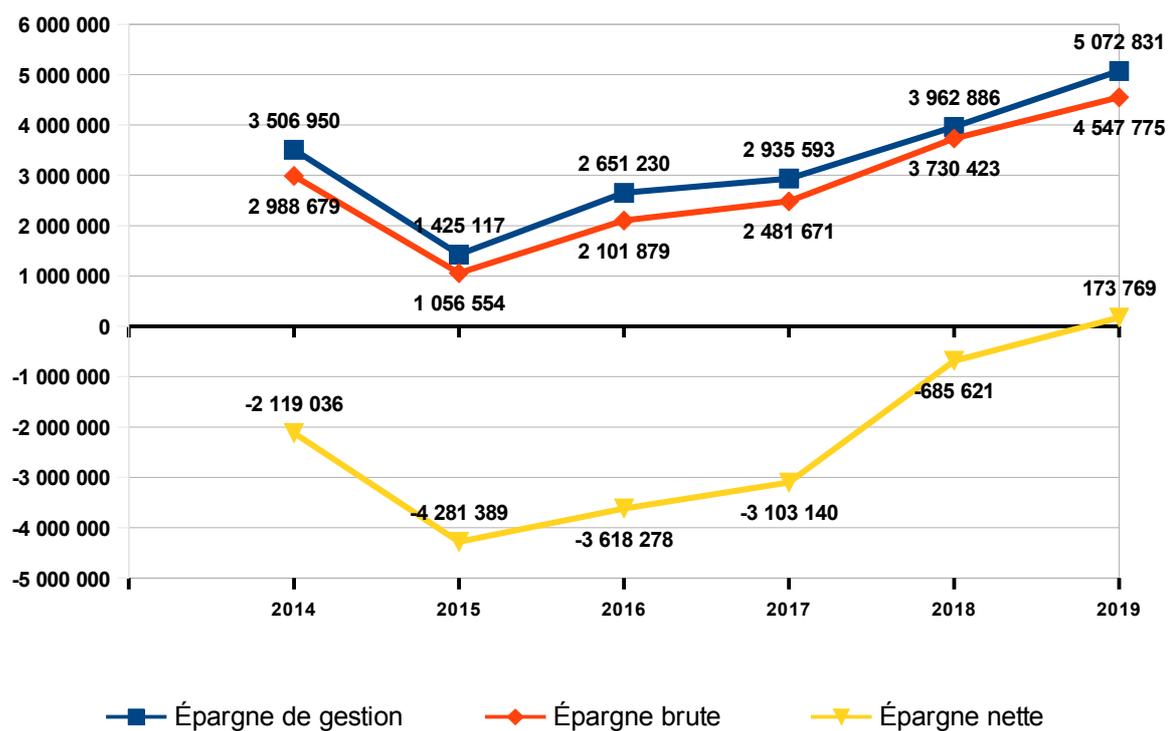
L'épargne brute s'obtient en déduisant de l'épargne de gestion les frais financiers de la dette et en intégrant les résultats exceptionnels hors cessions d'immobilisations. En 2019, l'épargne brute passe de 3 730K€ à 4 548K€ soit une progression en valeur absolue de 818K€ par rapport à 2018. Cette progression est moindre que la progression de l'épargne de gestion, cela s'explique par une recette exceptionnelle en 2018 : le remboursement des assurances sur le sinistre du groupe scolaire Paul Vaillant Couturier.

L'épargne nette est un indicateur de la capacité d'investissement de la commune une fois la prise en compte du remboursement de ses emprunts. Elle s'obtient en déduisant de l'épargne brute le remboursement du capital de la dette. Elle permet d'autofinancer les dépenses d'équipement en section d'investissement. Pour 2019, l'épargne nette s'améliore nettement passant d'un stade négatif de -686K€ en 2018 à un stade positif de +174K€ en 2019. Cette amélioration est expliquée par l'effet conjugué de la progression de l'épargne de gestion et de l'épargne brute ainsi qu'une baisse du remboursement de notre capital de dette suite à la poursuite du travail de désendettement de la commune.

Rétrospective de la chaîne des épargnes 2014-2019

Soldes intermédiaires de gestion	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Recettes de gestion (A)	55 500 310	53 495 519	52 347 834	52 826 931	53 002 934	53 331 910
Dépenses de gestion (B)	51 993 360	52 070 402	49 696 604	49 891 338	49 040 048	48 259 079
Épargne de gestion (C=A-B)	3 506 950	1 425 117	2 651 230	2 935 593	3 962 886	5 072 831
Intérêts de la dette (D)	1 129 544	1 087 902	977 065	843 929	754 025	707 757
Résultat exceptionnel (E)	611 272	719 339	427 714	390 008	521 563	182 701
Épargne brute (G=C-D+E)	2 988 679	1 056 554	2 101 879	2 481 671	3 730 423	4 547 775
Capital de la dette et cautions(I)	5 107 714	5 337 943	5 720 157	5 584 811	4 416 044	4 374 006
Épargne nette (J=G-I)	-2 119 036	-4 281 389	-3 618 278	-3 103 140	-685 621	173 769

Rétrospective 2014 - 2019 de la chaîne de l'Épargne



1-3 Synthèse des ratios réglementaires

N°	Libellé des ratios	Ratios de la strate (2017)	2018	2019
1	Mesure du service rendu <i>Dépenses réelles de fonctionnement (1) / population*</i>	1 237 €	1 389 €	1 355 €
2	Poids de la fiscalité <i>Produit des impositions directes (2) / population</i>	628 €	670 €	681 €
3	Taille financière <i>Recettes réelles de fonctionnement (3) / population</i>	1 423 €	1 521 €	1 543 €
4	Effort et niveau d'équipement <i>Dépenses d'équipement brut (4) / population</i>	253 €	137 €	140 €
5	Niveau d'endettement <i>Encours dette (5) / population</i>	1 109 €	1 402 €	1 302 €
6	Dotations Globales de Fonctionnement <i>DGF (6) / population</i>	213 €	136 €	136 €
7	Poids du personnel <i>Dépenses de personnel (7) / dépenses réelles de fonctionnement</i>	61%	57%	58%
8	Mesure de l'épargne nette <i>Dépenses réelles de fonctionnement + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement</i>	95%	99%	96%
9	Taux d'investissement (9) <i>Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement</i>	18%	9%	9%
10	Poids de la dette <i>Encours dette / recettes réelles de fonctionnement</i>	78%	92%	84%

Population DGF : 36 269 (2019), 36 073 (2018) , chiffres issus des fiches DGF.

1 - Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux comptes de la classe 6.

2 - Les impositions directes correspondent au produit des 3 taxes votées par la ville (taxes d'habitation, foncière bâti et foncière non bâti).

3 - Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux comptes de la classe 7.

4 - Les dépenses d'équipement brut intègrent les immobilisations incorporelles (compte 20), les immobilisations corporelles (compte 21) et les immobilisations en cours (compte 23).

5 - L'encours de la dette de la ville se définit comme la somme des emprunts que la commune doit rembourser aux banques au 31 décembre de l'année.

6 - La dotation globale de fonctionnement (DGF) correspond à la recette du compte 741, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

7 - Les dépenses de personnel correspondent au chapitre 012 charges de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement.

8 - Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée.

9 - Effort d'équipement de la collectivité hors restes à réaliser.

10 - Mesure la charge de la dette d'une collectivité.

L'analyse des ratios du CA 2019 montre une amélioration significative des indicateurs financiers de la ville d'Échirolles.

2 – LES RECETTES DE GESTION

Les baisses successives, depuis 2011, sont l'effet de plusieurs facteurs tels que la réforme de la taxe professionnelle, le calcul du potentiel financiers et le prélèvement pour le redressement des comptes publics (baisse des dotations de l'État sur la période 2014/2017).

A partir de 2018 et pour 2019, le Gouvernement a annoncé vouloir faire peser sur les collectivités locales un nouvel effort de 13 milliards d'euros d'ici à 2022. Toutefois, la méthode a changé : les collectivités s'engagent à limiter leurs dépenses (1,2 % maximum, en valeur et à périmètre constant, inflation comprise). Il est important de souligner que dans un contexte d'inflation à 2% la stabilité des dotations s'apparente dans les faits à un recul pour les collectivités.

Le dégrèvement de taxe d'habitation pour 80% des contribuables (en trois temps d'ici 2020) est, comme l'année dernière, neutre financièrement pour les communes en 2019, l'État compensant intégralement aux collectivités la perte de recettes.

Le détail des ressources de fonctionnement de la commune est présenté dans la suite du présent rapport.

Les recettes de gestion s'élèvent à 53 331 910 € en hausse de 328 976 € par rapport à l'exercice 2018 soit +0,62%.

Comparées aux crédits ouverts, c'est-à-dire au budget 2019 (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 100,45%.

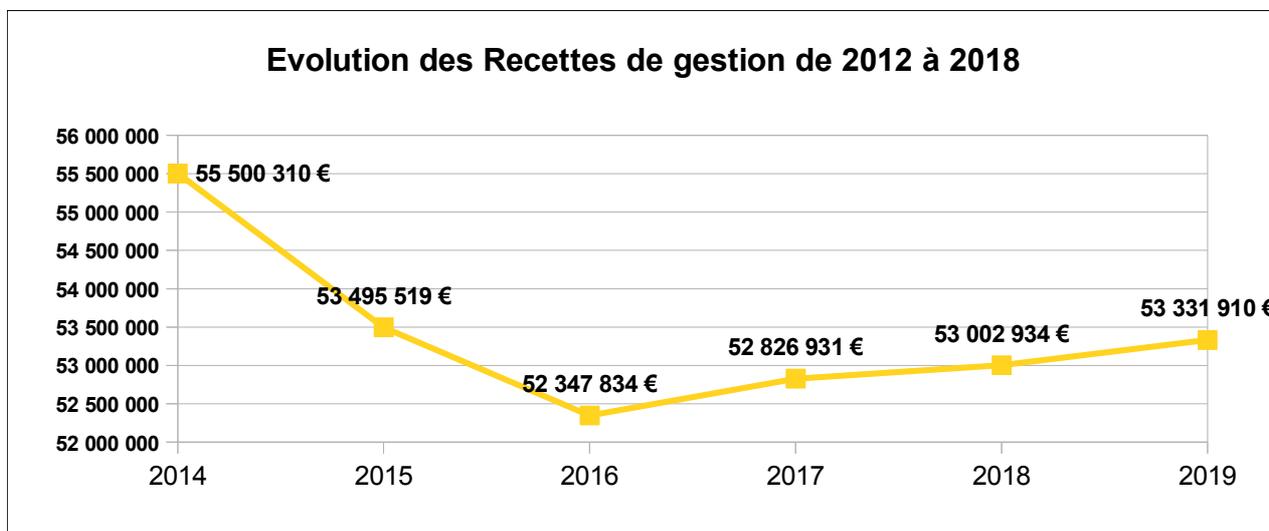
Elles proviennent de la fiscalité (directe et indirecte) pour 26 941 033 €, des concours versés par l'État et les autres collectivités pour 21 334 635 €, des subventions reçues pour 1 460 015 €, des recettes courantes pour 3 476 187 € et des atténuations de charges pour 120 041 €.

Par rapport au total des recettes de gestion (53,3M€), la fiscalité directe et indirecte représente 50,5%, les concours financiers 40% et les autres recettes 9,5%.

En €	CA 2018	Budget 2019 (BP+DM)	CA 2019	% évolution CA19 / CA18
Fiscalité	26 043 985	26 561 729	26 941 033	3,44%
Concours financiers	22 016 553	21 297 867	21 334 635	-3,10%
Subventions	1 341 443	1 533 287	1 460 015	8,84%
Recettes courantes	3 451 800	3 549 251	3 476 187	0,71%
Atténuations de charges	149 153	150 000	120 041	-19,52%
Total	53 002 934	53 092 134	53 331 910	0,62%

Les recettes de gestion montrent une variation négative de 2014 à 2016 essentiellement expliquée par la mise en place du prélèvement pour le redressement des comptes publics prévoyant une baisse des dotations de l'État sur la période 2014/2017. Depuis 2017, les recettes de gestion progressent chaque année. Cette progression est principalement expliquée par la revalorisation forfaitaire et le dynamisme modéré des bases mais sans augmentation des taux communaux au niveau de la fiscalité, une fiscalité indirecte en nette progression par rapport aux droits de mutation et à la taxe locale sur la publicité extérieure, une stabilité dans les concours financiers et une progression dans le développement des recherches de financement auprès des co-financeurs.

Soldes intermédiaires de gestion	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes de gestion	55 500 310	53 495 519	52 347 834	52 826 931	53 002 934	53 331 910
Évolution	-0,26%	-3,61%	-2,15%	0,92%	0,33%	0,62%



2-1 La fiscalité

Le produit de la fiscalité perçu en 2019 s'élève à 26 941 033 €. L'essentiel de la fiscalité concerne la fiscalité directe pour 24 699 064 € (rôles supplémentaires compris) et la fiscalité indirecte pour 2 241 969 €.

Par rapport aux crédits ouverts (BP + DM), le taux de réalisation de la fiscalité directe et indirecte est de 101,43 %.

2-1-1 Une hausse des recettes de fiscalité directe, toujours sans augmentation des taux d'impositions communaux depuis 2017.

Comme annoncé, le gouvernement a dispensé 80% des ménages du paiement de la taxe d'habitation. La loi de finances pour 2019 poursuit donc cet allègement progressif de la taxe d'habitation. Cette mesure deviendra pleinement effective en 2020. Ce dégrèvement profitera à tous les foyers en fonction d'un revenu fiscal de référence uniquement sur les résidences principales. Les ménages remplissant ces conditions de ressources ont bénéficié en 2018 d'un abattement de 30% de leur cotisation TH de 2017, en 2019 d'un abattement de 65%, pour atteindre 100% en 2020 du montant de la taxe de 2017. L'État prend en charge l'intégralité des dégrèvements.

L'analyse rétrospective de la fiscalité de 2014 à 2019 montre une évolution modérée des bases. Par rapport à 2018, le produit de fiscalité directe hors rôles supplémentaires évolue de 24 145 005 € à 24 612 999 € soit une augmentation de 1,9% et en valeur absolue de +467 994 € expliquée par :

- La revalorisation forfaitaire des bases votée chaque année dans le cadre de la Loi de finances qui enregistre +2,2% en 2019.
- L'évolution physique des bases (taxe habitation, foncier bâti et non bâti) avec une variation négative de -0,3%. (Voir explication ci-après)
- **Sans augmentation des taux communaux de fiscalité**

Les rôles supplémentaires progressent de façon significative suite au réajustement des équivalences superficielles (chauffage).

En €	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Bases TH Taxe d'habitation	42 715 144	44 805 510	43 374 934	43 316 991	43 523 342	43 981 955
Bases FB – Foncier bâti	44 081 673	44 672 536	45 020 662	45 549 652	46 240 244	47 282 608
Bases Fnb – Foncier non bâti	22 842	29 369	24 363	23 147	23 613	36 178
Taux TH	10,77%	11,31%	11,71%	11,71%	11,71%	11,71%
Taux FB	37,86%	39,75%	41,14%	41,14%	41,14%	41,14%
Taux Fnb	90,87%	95,41%	98,75%	98,75%	98,75%	98,75%
Produit TH	4 600 421	5 067 503	5 079 205	5 072 419	5 098 280	5 150 721
Produit FB	16 689 321	17 757 333	18 521 500	18 740 036	19 023 407	19 426 552
Produit Fnb	20 757	28 021	24 058	22 858	23 318	35 726
Total du produit	21 310 499	22 852 857	23 624 763	23 835 313	24 145 005	24 612 999
Évolution du produit	1,4%	7,2%	3,4%	0,9%	1,3%	1,9%
Augmentation des taux de fiscalité	0,00%	5,00%	3,50%	0,00%	0,00%	0,00%
Rôles supplémentaires *	25 364	29 073	116 412	30 040	32 561	86 065

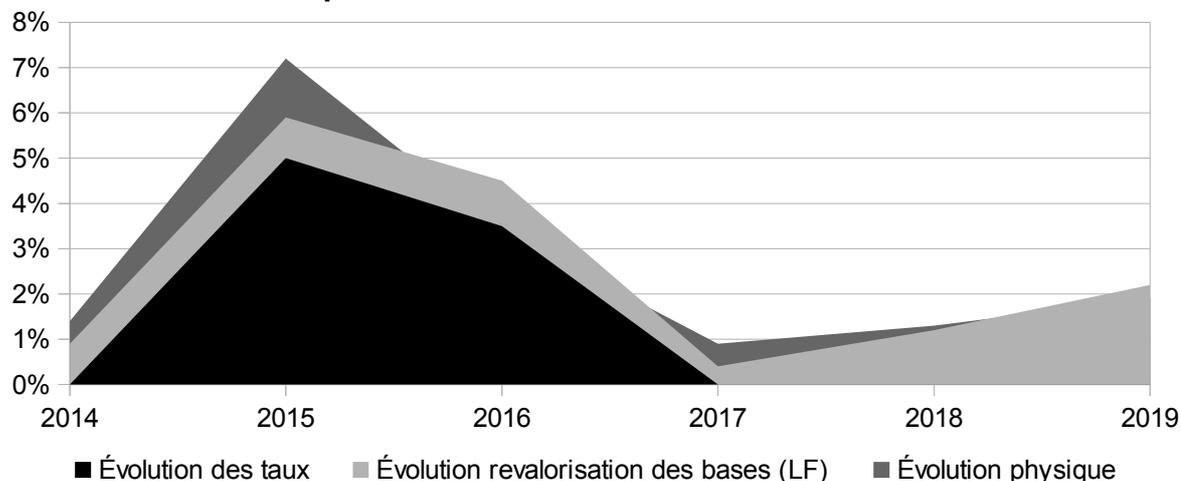
* Les rôles supplémentaires correspondent à des impôts reversés par les services fiscaux au titre d'erreurs ou d'omissions intervenues au cours des années précédentes.

Le détail des produits de la fiscalité directe :

En €	CA 2018	Notifié 2019 (Etat 1259)	CA 2019	% évolution CA19 / CA18
Taxe d'Habitation	5 098 280	5 215 751	5 150 721	1,0%
Taxe Foncière	19 023 407	19 369 535	19 426 552	2,1%
<i>Dont part économique</i>	6 984 450	7 089 250	7 095 337	1,6%
<i>Dont part ménage</i>	12 038 957	12 280 285	12 331 215	2,4%
Foncier non bâti	23 318	20 343	35 726	53,2%
Total	24 145 005	24 605 629	24 612 999	1,9%
Rôles supplémentaires *	32 561	0	86 065	

L'analyse rétrospective de la fiscalité montre, sur la période de 2014 à 2019, une évolution des bases liée à l'inflation pour la revalorisation forfaitaire (Loi de finances) et une évolution faible pour la progression physique des bases. Les principales variations sont expliquées dans les commentaires de la taxe d'habitation et du foncier bâti.

Evolution 2014-2019 des composantes de la variation du produit de fiscalité directe communale



	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Évolution des taux	0,0%	5,0%	3,5%	0,0%	0,0%	0,0%
Évolution revalorisation des bases (LF)	0,9%	0,9%	1,0%	0,4%	1,2%	2,2%
Évolution physique	0,5%	1,3%	-1,1%	0,5%	0,1%	-0,3%

L'évolution physique des bases d'imposition entre 2018 et 2019 :

- **Sur la taxe d'habitation (TH)**, nos bases passent de 43 523 342 € à 43 981 955 €. Cette variation est l'effet cumulé de la revalorisation des bases (Loi de finances) de +2,2% en 2019 (+957 514) et de l'évolution physique des bases (-498 901). Cette variation montre hors revalorisation forfaitaire des bases de 2,2%, une baisse des bases d'imposition de la taxe d'habitation due essentiellement à la progression des bases exonérées.

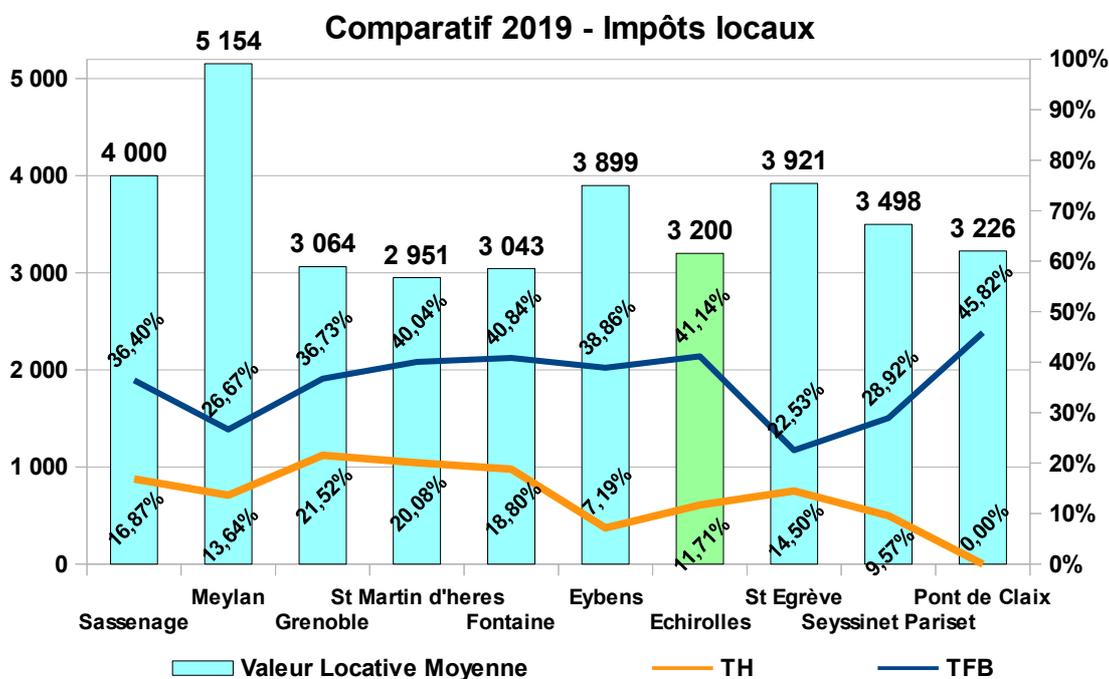
Bases d'imposition	CA 2018	Revalorisation des bases loi de finances 2019 = +2,2%	Évolution physique = -1,15%	CA 2019
Taxe habitation	43 523 342	957 514	-498 901	43 981 955

- **Sur la taxe foncière (FB)**, nos bases passent de 46 240 244 € à 47 282 608 €. Cette variation est l'effet cumulé de la revalorisation des bases (Loi de finances) de +2,2% en 2019 (+1 017 285) et de l'évolution physique des bases (+25 079).

Bases d'imposition	CA 2018	Revalorisation des bases loi de finances 2019 = +2,2%	Évolution physique = +0,05%	CA 2019
Taxe Foncière	46 240 244	1 017 285	25 079	47 282 608

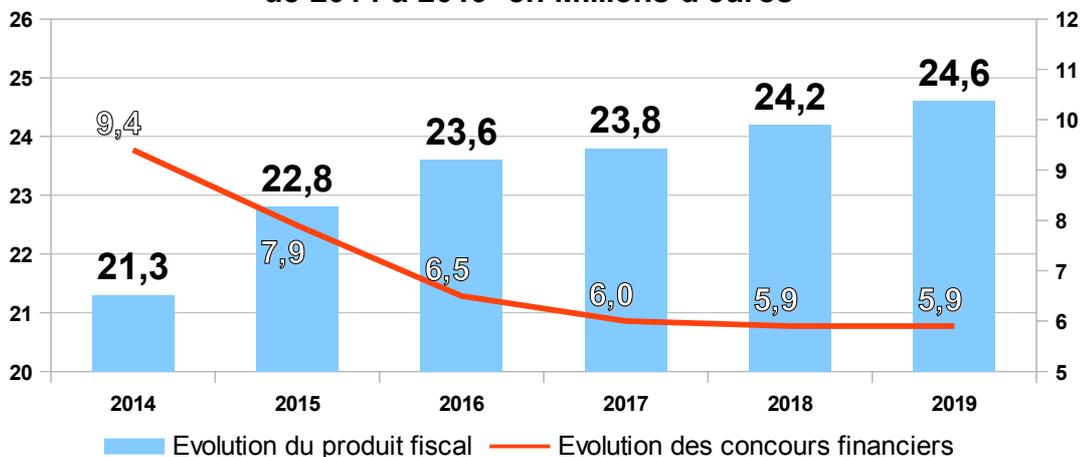
Sur un panel de communes de la Métropole en 2019, la valeur locative moyenne de la commune d'Échirolles se situe à un niveau faible (3200 €). La faible valeur des bases a dû être compensée par un taux d'imposition sur le foncier bâti plus élevé.

En revanche, le taux d'imposition de la taxe d'habitation est bas à Échirolles. A cela s'ajoute une politique d'abattement sur la taxe d'habitation très favorable qui permet de réduire cet impôt pour l'ensemble des contribuables (abattement général à la base) et aux familles nombreuses (abattement charges de famille).



Enfin, pour mémoire, si la ville a eu recours à deux reprises sur le mandat à une augmentation des taux d'imposition, le produit fiscal généré n'a permis que de compenser partiellement la perte des ressources liées à la baisse des dotations de l'État. Entre 2014 et 2019, le produit fiscal progresse de 3,3 M€ dont 1,9M€ liés à l'augmentation des taux de 2015 et 2016, alors que les concours financiers effectuent un repli de 3,5 M€ sur la même période.

Comparatif de l'évolution du produit fiscal et des concours financiers de 2014 à 2019 en Millions d'euros



2-1-2 Une hausse de la fiscalité indirecte, reflet de l'attractivité immobilière de la commune

En 2019, le produit de la fiscalité indirecte s'élève à 2 241 969 €, en progression de 20,1% par rapport à 2018. Cette progression significative est expliquée principalement par les droits de mutation à titre onéreux (DMTO). En effet 2019 a été une année exceptionnelle avec une recette de 1 031K€. Le produit fiscal relatif aux droits de mutation est soumis à d'importantes variations liées à la conjoncture économique. Les recettes des droits de mutation dépendent en effet du nombre de transactions et des prix de l'immobilier. La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure progresse aussi de 57K€ par rapport à 2018 suite à l'évolution des tarifs et des surfaces taxables.

Le taux de réalisation par rapport aux crédits ouverts (BP+DM) est de 114,6%.

Produit des impôts indirects en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	947 293	623 148	753 359	1 099 624	717 046	1 031 021
Taxe finale sur la consommation d'électricité (TFCE)	531 052	507 044	529 378	535 606	535 471	523 216
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	256 000	239 990	216 948	413 362	550 125	607 138
Autres – droits de place, droits de stationnement, ...	54 876	49 702	54 631	55 529	63 778	80 594
Total	1 789 221	1 419 884	1 554 316	2 104 121	1 866 419	2 241 969
% Évolution	11,35%	-20,64%	9,47%	35,37%	-11,30%	20,12%

2-2 Les concours financiers

Durant la période 2014 / 2017, la Ville a été confrontée à une baisse brutale et très importante des concours financiers à la suite du désengagement de l'État. Cette baisse a débuté en 2011 et s'est accélérée à partir de 2014. Sur la période 2011 / 2019 la Ville a perdu 5 267K€ de dotation.

A partir 2017, cette baisse est atténuée par une progression de la dotation de solidarité urbaine (DSU). En effet, la ville d'Échirolles a amélioré son classement à la DSU (retour dans les 250 premières communes). Cette situation est la conséquence des modifications apportées par la Loi de finances 2017 dans la pondération des critères d'attribution de la DSU (voir explication dans la rubrique DGF).

L'année 2018 marque la fin de la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) au titre du redressement des comptes publics. Il convient néanmoins de noter que la dotation forfaitaire d'une commune continue de fluctuer en fonction de l'évolution de sa population et du dispositif d'écrêtement mis en place pour financer, en complément de la baisse des variables d'ajustement, la hausse des dotations de péréquation comme la DSU et la DSR.

L'écrêtement s'applique aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen par habitant.

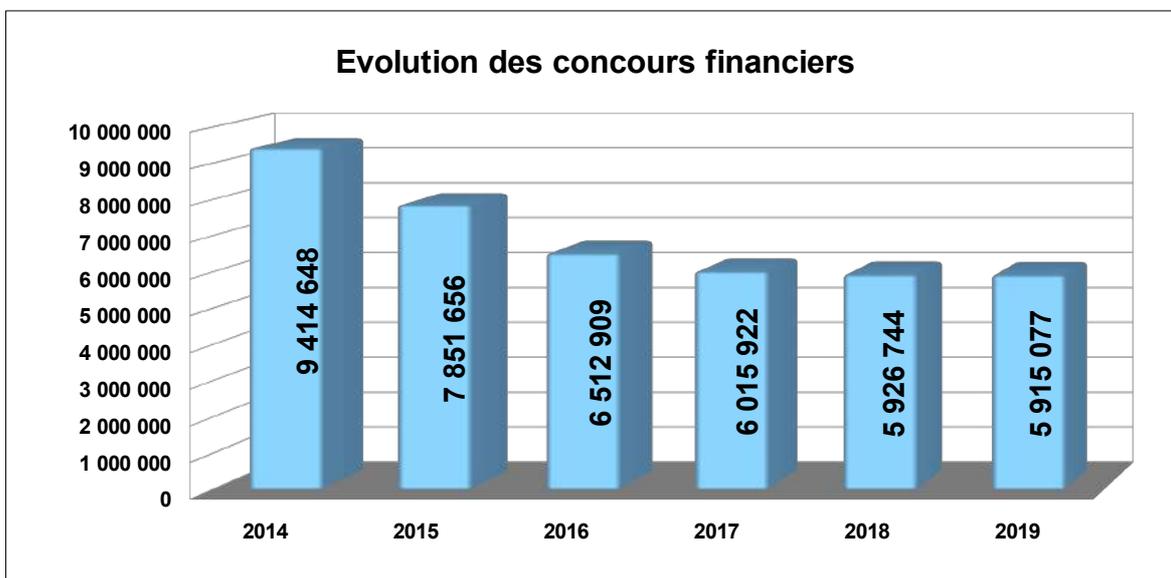
Échirolles, avec un potentiel fiscal par habitant supérieur au potentiel fiscal moyen de la strate est fortement impacté par l'écrêtement.

En 2019, les concours financiers, pour la Ville, représentent 5 915 077 € en baisse de 11,7K€ par rapport à 2018 soit -0,2%. Ils représentent 11,1% des recettes de gestion alors qu'ils représentaient **14,36% en 2015 et 23% en 2010**.

Le tableau ci-dessous reprend les concours financiers versés par l'État avec : la dotation globale de fonctionnement, les dotations de compensations fiscales, le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle.

Chaque ligne du tableau ci-dessous est expliquée en détail dans les pages qui suivent.

Concours financiers en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation globale de fonctionnement (État)	7 620 620	6 426 039	5 253 777	4 899 861	4 904 728	4 914 861
Compensation sortie dotation nationale de péréquation (État)	163 265	0	0	0	0	0
Compensations fiscales (État)	949 749	880 806	823 283	767 382	743 073	777 062
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (Conseil Départemental)	681 014	544 811	435 849	348 679	278 943	223 154
Total concours financiers	9 414 648	7 851 656	6 512 909	6 015 922	5 926 744	5 915 077
Évolution en %	-8,2%	-16,6%	-17,1%	-7,6%	-1,5%	-0,2%



2-2-1 Une baisse confirmée de la DGF

Elle comprend :

La dotation forfaitaire : Pour 2019, elle s'élève à 2 276 330 € soit une baisse en valeur de 162 657 € par rapport à 2018 (-6,7%). Elle est calculée à partir de la dotation forfaitaire 2018 et intègre les deux parts suivantes :

- **la part dynamique de la population** +21 669 € (population DGF 2018 = 36 073 et population DGF 2019 = 36 269),
- **la part écrêtement** -184 326 € liés à l'écrêtement de la Commune en fonction de l'écart du potentiel fiscal par habitant comparé à la moyenne nationale. Le potentiel fiscal de la commune par habitant est de 1 321,81 pour un potentiel fiscal moyen de la strate de 1 159,26.

En €	CA 2018	Variation de la population +196 Habitants	Écrêtement 1% RRF calculé sur Potentiel fiscal et la moyenne nationale	CA 2019
Dotation forfaitaire	2 438 987	21 669	-184 326	2 276 330

Une augmentation provisoire de la dotation de solidarité urbaine (DSU) :

Le changement de la pondération des critères de l'indice synthétique permettant le classement des communes éligibles à la DSU aboutit à mieux valoriser le revenu par habitant au détriment du potentiel financier. Cette modification a permis à la ville d'Échirolles de revenir dans les 250 premières communes éligibles (rang 201 en 2017, 204 en 2018 et 186 en 2019).

Tableau des pondérations

	Jusqu'en 2016	A compter De 2017
Nombre d'allocataires APL	30%	30%
Nombre de logements sociaux	15%	15%
Potentiel financier par habitant	45%	30%
Revenu des habitants	10%	25%

Pour 2019, la dotation de solidarité urbaine s'élève à 2 638 531 € en progression de +7,01% par rapport à 2018. Cette progression s'explique par un abondement de l'enveloppe globale de 90 millions d'euros par le gouvernement mais aussi par le classement de la commune dans les 250 premières communes éligibles.

En €	DSU 2018	DSU majoration 2019	DSU 2019	Variation 18/19	Rang DSU 2017	Rang DSU 2018	Rang DSU 2019
Dotation de solidarité urbaine	2 465 741	172 790	2 638 531	7,01%	201	204	186

La compensation de sortie de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP). Le potentiel financier de la commune étant supérieur à celui de la strate, la ville d'Échirolles est sortie du dispositif depuis 2011. L'extinction de la DNP s'est faite par une perte lissée : 90% de 2011 en 2012, 75% de 2011 en 2013, 50% de 2011 en 2014 et sortie du dispositif en 2015.

Les autres dotations comprennent notamment le recensement pour 6 670 € et les titres sécurisés pour 38 964 €. Concernant les titres sécurisés, l'État a augmenté sa participation aux communes équipées de stations sécurisées de recueil d'empreintes digitales participant à la délivrance des passeports. Échirolles compte 3 stations.

Dotation globale de fonctionnement en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation forfaitaire	5 717 424	4 505 714	3 314 249	2 629 084	2 438 987	2 276 330
Dotation de solidarité urbaine de droit commun	1 903 196	1 920 325	1 939 528	2 270 777	2 465 741	2 638 531
Total DGF	7 620 620	6 426 039	5 253 777	4 899 861	4 904 728	4 914 861
Évolution en %	-5,69%	-15,68%	-18,24%	-6,74%	0,10%	0,21%
Compensation de sortie de la dotation nationale de péréquation	163 265	0	0	0	0	0
Autres dotations (dotations instituteurs, titres sécurisés, recensement...)	17 937	22 997	22 458	22 050	43 219	45 634

2-2-2 Les compensations fiscales

Elles correspondent à des concours financiers versés aux collectivités territoriales pour les pertes de recettes consécutives à des mesures d'exonération ou d'abattement prises par le législateur sur la taxe d'habitation (TH), le foncier bâti (FB) et non bâti (FNB) et la taxe professionnelle (TP).

Hormis la compensation sur la taxe d'habitation et la compensation de l'abattement de 30% de taxe foncière sur les locaux appartenant à des sociétés d'HLM ou à des SEM en trois quartiers prioritaires de la politique de la ville (Essarts-Surieux, Luire-Viscose et Village Sud.), les compensations fiscales sont considérées par l'État comme des variables d'ajustement de l'enveloppe des concours financiers aux collectivités territoriales. Les compensations sur le foncier bâti et non bâti poursuivent leur repli.

La compensation des exonérations de taxe d'habitation (TH) concerne les personnes de condition modeste. Ces allocations sont égales au produit des bases exonérées de 2018 par le taux communal de TH de 1991 (6,12%). Une progression est constatée à Échirolles sur les foyers modestes.

Bases exonérées	2018	2018	% d'évolution
Exonération TH (N-1)	6 648 709	6 966 477	4,78%
Taux de 1991	6,12%	6,12%	
Produit encaissé	406 901	426 348	4,78%

La commune ne reçoit donc aucune compensation sur la part de produit fiscal qui résulterait de l'augmentation des taux de TH survenue entre 1991 et 2019. Par conséquent, chaque année, les collectivités territoriales ayant augmenté leur taux de taxe d'habitation par rapport à 1991, ne sont pas intégralement compensées par l'État de la perte de recette due à cette exonération.

Le calcul se fait sur les bases N-1, la compensation 2019 correspond aux bases exonérées 2018 soit 426 348 € (Bases 6 966 477 X taux de 1991 = 6,12%). **La perte pour la commune avec les taux 2019 (11,71%) est de 389 426 €.**

En 2019, les compensations fiscales s'élèvent à 777 062 € et représentent 1,46% des recettes de gestion, en hausse globalement de 4,57% par rapport à 2018.

Compensations fiscales en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Compensation taxe habitation DCTH	312 646	349 004	273 013	389 780	406 901	426 348
Compensation foncier bâti et non bâti DCFB	380 482	273 753	406 485	332 852	336 172	350 714
Compensation dotation unique DCTU	256 621	169 542	143 785	44 750	0	0
Total	949 749	792 299	823 283	767 382	743 073	777 062
Évolution en %	-12,31%	-16,58%	3,91%	-6,79%	-3,17%	4,57%
Compensation TH versée à tort		88 507				

2-2-3 Une baisse supplémentaire de 14 % pour le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle

Un rappel de la Réforme de la taxe professionnelle et du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)

Avant 2011, le FDPTP était alimenté par une part de taxe professionnelle constituée par des écrêtements sur les établissements dont les bases de TP par habitant de la commune d'implantation étaient supérieures à deux fois la moyenne nationale et par des prélèvements spécifiques aux EPCI à taxe professionnelle unique. Le FDPTP était réparti par les Conseils Départementaux avec pour objectif la réduction des écarts de richesse entre collectivités territoriales et leurs groupements.

Échirolles bénéficiait de 2 parts,

- une part pour communes dites « concernées »

Les communes dites « concernées » sont essentiellement celles accueillant au moins 10 salariés de l'établissement écrêté représentant avec leur famille au moins 1% de la population communale.

- une part pour communes dites « défavorisées »

Les communes dites « défavorisées » sont celles considérées comme telles par le Conseil Départemental au regard de la faiblesse de leur potentiel fiscal.

Depuis 2011, la part du FDPTP « communes concernées » est compensée par la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle DCRTP (recette non fiscale) et le fonds national de garantie individuelle des ressources FNGIR (recette fiscale), versés directement par l'État. Le produit du FNGIR et du DCRTP est égal à la somme des versements effectués au titre de 2009 relatif au FDPTP « communes concernées ».

La part du FDPTP « communes défavorisées » est alimentée par une dotation de l'État mais reste répartie par le Conseil Départemental. Cependant, la répartition intègre le potentiel fiscal 4 taxes, indicateur de richesse très défavorable pour Échirolles depuis la suppression de la taxe professionnelle.

Échirolles sort donc du dispositif par une perte lissée (- 20% chaque année de l'année N-1) du FDPTP « communes défavorisées »

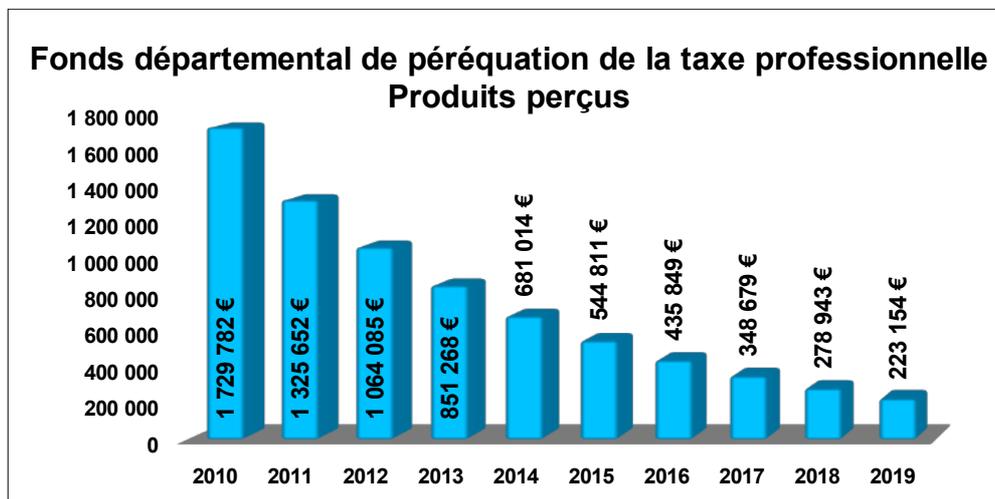
La loi de finances 2017 est marquée par l'élargissement de l'assiette des variables d'ajustement dont le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DCRTP).

Globalement pour 2019, les dotations issues de la réforme de la taxe professionnelle baissent de 13,43% par rapport à 2018.

Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DCRTP) représentent 565 065 €, soit 1,06% des recettes de gestion.

Dotations issues de la réforme de la taxe professionnelle en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)	681 014	544 811	435 849	348 679	278 943	223 154
Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	245 164	245 164	245 164	245 164	244 901	245 088
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	128 910	128 910	128 910	128 910	128 910	96 823
Total dotations	1 055 088	918 885	809 923	722 753	652 754	565 065
Évolution en %	-13,89%	-12,91%	-11,86%	-10,76%	-9,69%	-13,43%

La dotation la plus impactée reste le FDPTP qui depuis 2010 a diminué de 1 507K€ passant de 1 730K€ à 223K€.



2.2.4 Des dotations de la Métropole stables.

Les dotations de la Métropole sont composées de l'Attribution de Compensation de fonctionnement (AC) et de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

L'attribution de compensation de fonctionnement qui s'élevait début 2015 à 15 105 355 € a fait l'objet d'ajustements compte tenu des transferts de compétences à la Métropole dans le cadre de la loi MAPTAM du 23 décembre 2014. Les différentes CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) entre 2015 et 2019 ont notifié des variations sur notre attribution de compensation qui s'élève fin 2019 à 12 979 903 €.

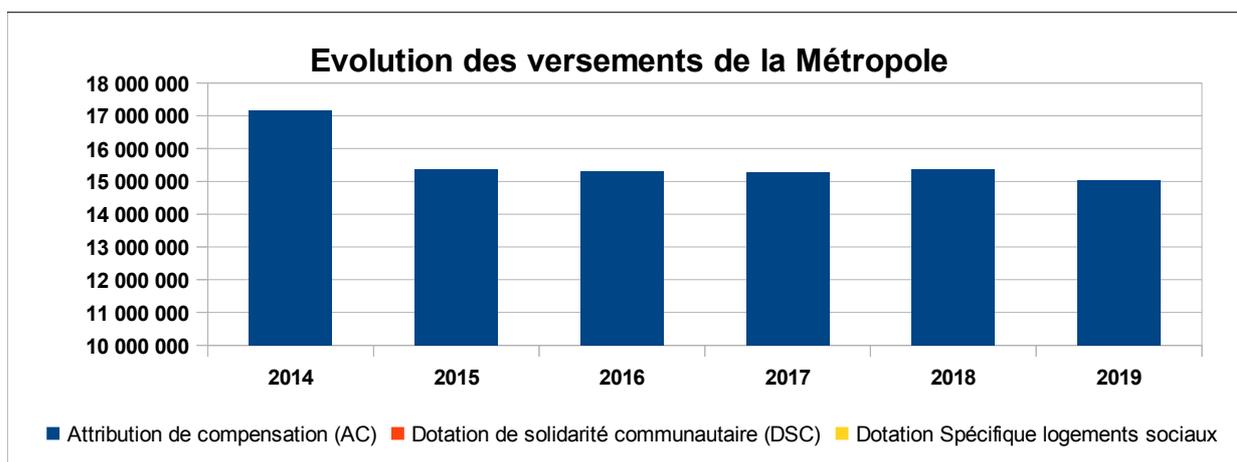
Durant cette période les compétences obligatoires et optionnelles transférées sont les suivantes : la voirie (déplacements et accessibilité), l'urbanisme, l'incendie, le développement économique, l'énergie, le logement, foncier et environnement, la politique de la ville, les ouvrages d'art de voirie, la Gemapi et la dernière CLECT de juin 2019 a acté le transfert de l'emploi / insertion et la bibliothèque numérique.

Le tableau ci-dessous représente l'évolution de l'attribution de compensation de fonctionnement sur l'année 2019.

Attribution de compensation Au 31/12/2018	RODP Redevance d'occupation du domaine public Ajustement des recettes	Transfert 2019 Bibliothèque numérique	Transfert 2019 Emploi / Insertion	Attribution de compensation Au 31 décembre 2019
13 329 150	-88 046	-6 910	-254 291	12 979 903

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est restée figée depuis 2015 à 2 052 109 €. Des réflexions sont actuellement en cours sur la question du pacte fiscal et financier entre les Communes et la Métropole pour envisager un renforcement de la péréquation de cette dotation. Il convient d'être vigilant sur les critères retenus pour que cette refonte ne vienne pas pénaliser la commune. La DSC se décompose en deux parties : 1 852 802 € de dotation de solidarité communautaire et 199 307 € de dotation spécifique « logements sociaux ».

Globalement en 2019 les versements de la Métropole s'élèvent à 15 032 012 €.



2-3 Les subventions de fonctionnement en hausse grâce à une veille active des services.

En 2019, les subventions de fonctionnement versées par les différents co-financeurs ont représenté 1 460 015 €, soit 2,74% des recettes de gestion. Elles progressent de 8,84% par rapport à 2018 soit en valeur absolue +118 572 € principalement sur l'évolution des participations de l'État. Comparées aux crédits ouverts, c'est-à-dire au budget 2019 (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 95,2%.

Les principales subventions par financeurs se décomposent comme suit :

L'État, pour 771 196 € avec principalement : le fonds de soutien sur la réforme des rythmes scolaires pour 345 000€ dont 155 000 € de dotation complémentaire liée au classement DSU ; les participations sur la politique jeunesse pour 109 191 € avec les activités loisirs pour 59 991 € et les actions de prévention pour 49 200 € ; le financement des Emplois Avenir pour 71 608 € et des contrats uniques d'insertion pour 28 349 € ; le financement du salaire de la chargée de mission du programme national de renouvellement urbain Eco-quartier Villeneuve pour 47 500 € ; les participations sur des actions menées par la politique sportive pour 40 000 € dont la fête du sport et Toutes en sailes ; le financement du projet Cité éducative pour 38 418 € ; les participations des actions menées par la politique culturelle pour 35 800 € ; la subvention pour les élections européennes pour 3 064 € ; le fonds de compensation de la TVA de fonctionnement pour 21 083 € ; les participations sur la politique de la ville avec « égalité femmes hommes » pour 6 000 €, la gestion urbaine de proximité pour 7 500 € ; le financement d'un poste adulte relais pour 11 000 € ; et la participation de l'Ademe dans le cadre de Citergie pour 6 683 €.

La Région, pour 4 900 € de subvention pour le programme de réussite éducative des 16/18 ans ;

Le Département, pour 49 500 € de subventions liées aux actions de la politique culturelle telles que la lecture publique pour 25 000 €, les pratiques artistiques pour 6 500 € et la gestion des collections pour 18 000 € ;

La Métropole, pour 45 973 € de participation pour la mise à disposition dans le cadre de la Maison Égalité femmes hommes pour 40 973 € et une subvention de 5 000 € pour la coupe du monde féminine ;

Les autres financeurs, pour 588 446 € dont : la Caisse d'Allocations Familiales avec le contrat jeunesse pour 462 494 €, des participations ALSH périscolaires pour 38 487 €, des participations sur les ateliers d'expression, ... pour 25 681 € ; la GIP sur la réussite éducative pour 10 000 € ; les participations des bailleurs sociaux sur l'agence du quotidien

pour 36 667 € ; la participation de 10 000 € du comité d'organisation de la coupe du monde féminine et diverses participations pour 5 117 €.

En €	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Subventions de fonctionnement reçues	1 094 123	1 139 249	1 083 812	1 156 445	1 086 508	1 212 324
Evolution des subventions	-10,51%	4,12%	-4,87%	6,70%	-6,05%	11,58%
Fonds de soutien sur les rythmes scolaires – DSU				155 000	155 000	155 000
Emplois d'avenir	213 865	177 069	167 767	122 527	82 329	71 608
Fonds de compensation de la TVA					17 606	21 083
TOTAL	1 307 988	1 316 318	1 251 579	1 433 971	1 341 443	1 460 015

2-4 Des recettes courantes de fonctionnement stables

Les recettes courantes représentent 3 476 187 €, soit 6,5% des recettes de gestion. Par rapport aux crédits ouverts (BP+DM) le taux de réalisation est de 97,9%. Pour comparer les données, 2015 a été retraité en fonction des compétences transférées à la Métropole.

Elles sont composées :

Des produits des services pour 2 591 136 €, en hausse de 0,97% par rapport à 2018 (2 566 290€) soit en valeur absolue +24 846 € dont : les recettes d'exploitation (restauration municipale, entrées piscine,...) et les redevances (concessions cimetières, installations terrasses, ventes diverses) pour 1 809 288 € soit -0,8% des produits perçus par rapport à 2018 soit en valeur absolue -13 810 €; et le remboursement de mises à disposition de personnel et de frais divers (CCAS, Sirlysag, Mission locale, Objectif Sport Échirolles, Evade...) mais aussi les remboursements de la Métropole sur conventions pour 781 848 € soit +5,2% de produits perçus par rapport à 2018. Cette hausse est expliquée, en partie, par des mises à disposition de personnel.

Les autres produits de gestion représentent 885 051 € et restent stables par rapport à 2018 (885 510 €). Ils correspondent aux loyers perçus par la ville (le terrain Carrefour, le loyer Répac, le restaurant Mac Donald, les locations de salles,...).

Les recettes courantes en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produits des services	3 005 795	3 186 447				
Produits des services retraités des transferts Métropole en 2015		2 539 459	2 428 106	2 715 055	2 566 290	2 591 136
Évolution en %			-4,38%	11,82%	-5,48%	0,97%
Les autres produits de gestion	918 282	843 645	951 525	859 314	885 609	885 051
Évolution en %	16,64%	-8,13%	12,79%	-9,69%	3,06%	-0,06%
Total Recettes courantes	3 924 077	4 030 092				
Évolution en %	7,39%	2,70%				
Total recettes courantes retraitées des transferts Métropole		3 383 104	3 379 631	3 574 369	3 451 899	3 476 187
Évolution en %			-0,10%	5,76%	-3,43%	0,70%

2-5 Les atténuations de charges

Elles correspondent aux remboursements des indemnités journalières par la caisse primaire d'assurance maladie. Cette prévision budgétaire est estimée lors de la préparation budgétaire au réalisé de l'année N-1. En 2019 le montant perçu représente 120 041 € soit une baisse de 19,5% par rapport au réalisé 2018. Par rapport aux crédits ouverts (BP+DM) le taux de réalisation est de 80%.

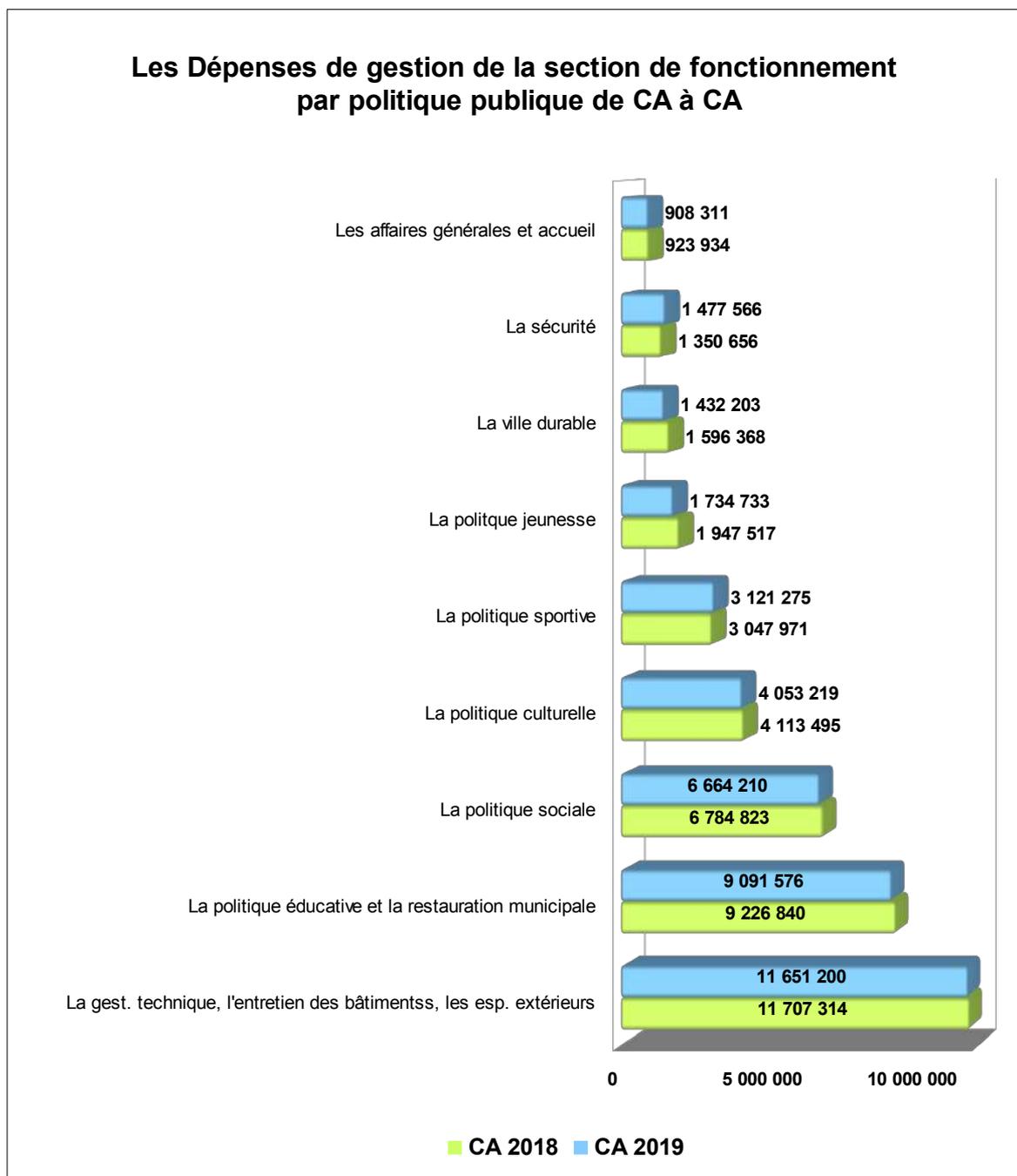
Les atténuations de charges en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Remboursement par assurance et/ou CPAM pour le personnel	179 038	218 368	214 113	169 574	149 153	120 041
Atténuations de charges	179 038	218 368	214 113	169 574	149 153	120 041
Évolution	-28,1%	22,0%	-1,9%	-20,8%	-12,0%	-19,5%

3 – DES DEPENSES DE GESTION EN BAISSSE DE 1,6 %

La réalisation du budget 2019 a respecté la stratégie financière de la majorité municipale, avec pour objectif de restaurer les équilibres financiers, d'améliorer les niveaux d'épargne et de poursuivre la diminution de l'endettement.

Les dépenses de l'exercice 2019 sont en diminution et représentent le résultat du travail de redéfinition et de maîtrise des moyens, des actions et des dispositifs mis en œuvre par la ville.

La répartition par politique publique des dépenses de fonctionnement prend en compte les charges courantes (chapitre 011), les charges de personnel (chapitre 012), et les charges de transfert (chapitre 65). Cette répartition compare par politique publique le compte administratif 2019 au compte administratif 2018. Les fonctions ressources ne sont pas représentées dans le graphique ci-dessous et correspondent principalement aux services ressources humaines, finances, direction générale, documentation / archives, informatique et téléphonie,.... Ces fonctions ressources baissent globalement de 0,3M€ et passent de 7,7M€ en 2018 à 7,4M€ en 2019.

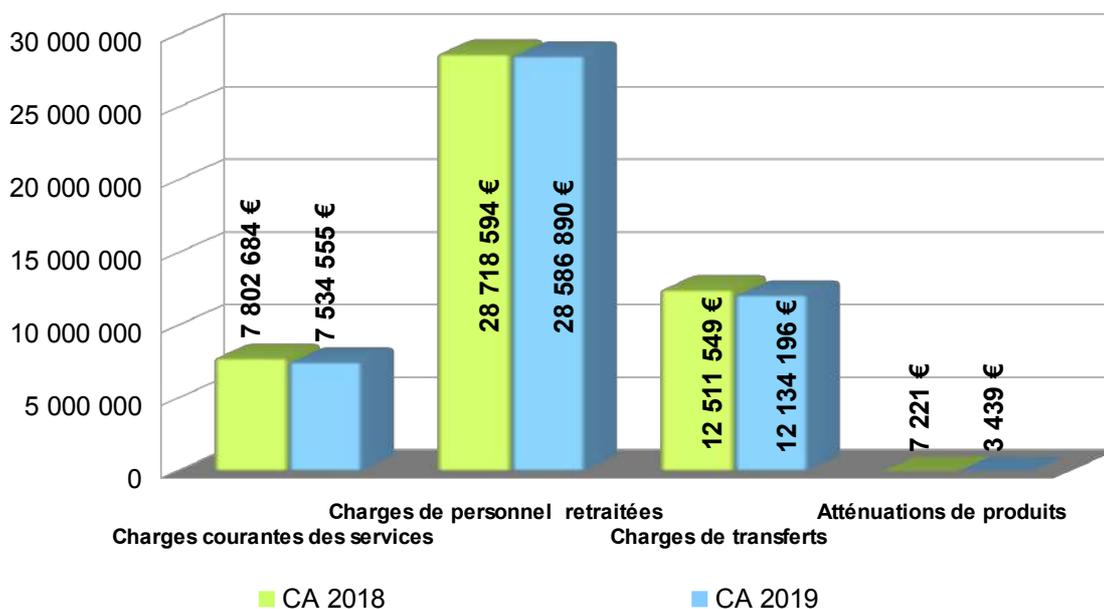


En 2019, les dépenses de gestion s'élèvent globalement à 48 259 079 €. Comparées aux crédits ouverts, c'est à dire au budget 2019 (BP+DM), les dépenses de gestion ont été réalisées à hauteur de 98,2%. L'évolution entre 2018 et 2019 est de -1,59%.

Chaque rubrique du tableau ci-dessous est expliquée dans les pages suivantes.

En €	CA 2018	Budget 2019 (BP+DM)	CA 2019	% Évolution de CA à CA
Charges courantes des services	7 802 684	8 133 657	7 534 555	-3,44%
Charges de personnel	28 718 594	28 711 703	28 586 890	-0,46%
Charges de transferts	12 511 549	12 270 176	12 134 196	-3,02%
Atténuations de produits	7 221	3 440	3 439	-52,38%
Total dépenses de gestion	49 040 048	49 118 976	48 259 079	-1,59%

Comparatif 2018 / 2019 des dépenses de gestion



3-1 Les charges courantes largement maîtrisées, en baisse de 3,44 %

Les charges courantes de fonctionnement s'élèvent à 7 534 555 € et représentent 15,6% des dépenses de gestion.

Comparées aux crédits ouverts (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 92,6%.

Le travail engagé par la majorité municipale sur la redéfinition et la maîtrise des moyens a permis de réduire les dépenses courantes de -4,76% hors fluide, tout en maintenant un service public de qualité.

La consommation des fluides baisse de -1,74% par rapport à 2018 en fonction des modes de gestion et des améliorations thermiques des nouvelles constructions, des nouvelles technologies plus économes qui permettent de garder une maîtrise de l'enveloppe affectée aux fluides. Toutefois, les révisions de tarifs et les surfaces liées à la livraison de nouveaux équipements sont à prendre en considération.

Les Charges Courantes En €	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses courantes hors fluides	6 176 527	5 842 172	5 594 967	5 700 183	5 659 732	5 428 895
Évolution	0,15%	-5,41%	-4,23%	1,88%	1,16%	-4,76%
Fluides	2 263 503	2 111 261	2 110 163	2 110 909	2 142 952	2 105 660
Évolution	-2,15%	-6,73%	-0,05%	0,04%	1,52%	-1,74%
Charges courantes hors transferts Métropole	8 440 030	7 953 433	7 705 130	7 811 092	7 802 684	7 534 555
Évolution	-0,48%	-5,77%	-3,12%	1,38%	-0,11%	-3,44%
Transfert Métropole – Voirie...	82 330	84 599				
Transfert Métropole – Eau		1 215 726				
Total chapitre 011 – Charges courantes des services	8 522 360	9 253 758	7 705 130	7 811 092	7 802 684	7 534 555

La part des charges courantes des services dans le total des dépenses de fonctionnement reste inférieure (15,33%) à celle constatée dans les villes de taille équivalente (22,14%). Le ratio est calculé sur les charges courantes des dépenses réelles de fonctionnement.

Charges courantes / Dépenses réelles de fonctionnement	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Échirolles	15,86%	14,62%	15,19%	15,38%	15,58%	15,33%
Communes 20 / 50 000 habitants	21,46%	20,71%	19,67%	19,76%	22,14%	

*Sources : DGFIP, DGCL

3-2 Les charges de personnel parfaitement stabilisées.

Les charges de personnel s'élèvent à 28 586 890 € et représentent 59,24% des dépenses de gestion. Comparées aux crédits ouverts (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 99,57%.

Transfert de personnel	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Charges de personnel avant transferts	29 185 713	28 711 582	28 262 612	28 655 817	28 638 694	28 586 890
Évolution		-1,62%	-1,56%	1,39%	-0,06%	-0,18%
Transfert Métropole Eau Voirie Économie	-389 326	-334 642	0	0	0	0
Transfert CCAS Ville dont Service Prévention	110 800	0	0	0	0	0
Régularisation de charges sociales					79 900	
Charges de personnel retraitées des transferts	28 907 187	28 376 940	28 262 612	28 655 817	28 718 594	28 586 890
Évolution		-1,83%	-0,40%	1,39%	0,22%	-0,46%

**les données de 2014 et 2015 ont été retraitées des transferts à la Métropole.*

L'important travail sur la masse salariale accompli en 2015 (-1,83%) et en 2016 (-0,40%) s'est poursuivi en 2017 et 2018. Ces résultats ont été obtenus grâce au contrôle de gestion renforcé, à l'effort des services pour adapter leur activité et en maîtriser les coûts, aux remplacements limités des absences et à des départs en retraite non remplacés.

Les augmentations relatives à 2017 et 2018 sont la conséquence de certaines dispositions réglementaires qui revalorisent les rémunérations des agents du public impactant directement la masse salariale.

En 2017, ces dispositions sont : la revalorisation de 0,6% du point d'indice de février 2017, l'effet en année pleine de l'augmentation de 0,6% au 1er juillet 2016 et la mise en œuvre progressive de l'accord relatif aux PPCR (parcours professionnels carrières et rémunérations des fonctionnaires).

En 2018, les charges de personnel sont relativement stables, grâce aux mesures de maîtrise qui ont permis de compenser en partie les mesures statutaires et les effets du glissement vieillesse et technicité (GVT) hors régularisation de charges sociales.

Pour 2019, les charges de personnel poursuivent leur stabilité (-0,18% par rapport à 2018 retraité du remboursement des charges sociales). Les variations de l'exercice 2019 intègrent des mesures statutaires telles que le PPCR – Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations qui représente 55K€, le GVT – Glissement vieillesse et technicité qui représente 282 K€ mais aussi les mesures de réorganisation qui représentent -309 K€.

Les mesures de réorganisation concernent les effets années pleines des départs en retraite de 2018 auxquelles se rajoutent ceux de 2019 mais aussi, les propositions d'adaptation d'activité des services, les mesures prises en matière de réduction d'heures supplémentaires, le principe de récupération étant posé comme règle de base, l'adaptation des enveloppes de renfort et de remplacement et les effets du jour de carence.

En €	CA 2018	Charges sociales	CA 2018 retraité des charges sociales	Impact PPCR	Effet GVT	Mesures	CA 2019	CA19 / CA18
Dépenses de personnel (012)	28 718 594	-79 900	28 638 694	55 000	282 000	-308 904	28 586 890	-0,18%

3-3 Les charges de transfert

Les charges de transfert s'élèvent à 12 134 196 € et représentent 25,1% des dépenses de gestion.

Comparées aux crédits ouverts (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 98,89%.

Elles sont composées principalement des subventions et participations accordées par la ville aux structures privées et publiques et au tissu associatif de la ville.

En 2019, les charges de transfert baissent de -3,02% soit en valeur absolue -377 352 € par rapport à 2018. Chaque rubrique du tableau ci-dessous est expliquée dans les pages suivantes.

Les charges de transfert en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Subventions aux opérateurs (Ccas, Repac, Evade, Msi)	10 341 000	9 834 465	9 605 432	9 694 761	9 353 272	8 945 829
Subventions aux syndicats intercommunaux	1 754 640	1 769 771	1 717 856	1 744 547	1 637 008	1 571 239
Subventions au tissu associatif	1 508 532	1 411 393	1 272 505	1 081 428	1 068 785	1 165 837
Autres dépenses de transfert	523 789	516 376	531 655	539 125	452 483	451 291
Total charges de transfert	14 127 961	13 532 005	13 127 448	13 059 861	12 511 548	12 134 196
Évolution	8,01%	-4,22%	-2,99%	-0,51%	-4,20%	-3,02%
Transfert Métropole Subventions Économie	9 536	13 536	0	0	0	0

3-3-1 Des subventions aux « opérateurs » de la Ville en baisse de 4,4 %

Elles concernent les versements aux organismes dans lesquels la Ville détient un pouvoir de décision prépondérant (CCAS, Répac) ou a pris un engagement contractuel dans le cadre de politiques publiques « déléguées » (Evade). La subvention à la Mission locale sud Isère n'a pas été versée en 2019 suite au transfert de la compétence emploi / insertion à la Métropole.

Pour 2019, ces subventions se sont élevées à 8 945 829 €, en baisse de 4,36% par rapport à 2018 principalement expliquée par le non versement de la subvention à la Mission Locale Sud Isère mais aussi sur un travail de redéfinition et de maîtrise des missions des opérateurs de la ville qui ont tous proposé des diminutions de leur subvention.

Concernant la subvention au CCAS, la baisse de 150 K€ entre 2018 et 2019 est expliquée par : une baisse de 50K€ du prévisionnel suite au travail de redéfinition des moyens ; une non refacturation de la mise à disposition du personnel ville de 50K€ ; et suite au transfert de la compétence insertion à la Métropole, la ville a financé un reliquat de 50K€ qui aurait dû être à la charge du CCAS.

Subventions aux opérateurs en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CCAS	7 070 000	6 756 430	6 607 875	6 722 775	6 445 927	6 295 927
EVADE	2 450 000	2 303 000	2 232 522	2 229 900	2 179 900	2 136 302
RéPAC	597 000	564 475	554 475	537 841	529 500	513 600
Mission locale Sud Isère	224 000	210 560	210 560	204 245	197 945	0
Total Subventions aux opérateurs	10 341 000	9 834 465	9 605 432	9 694 761	9 353 272	8 945 829
Évolution	10,37%	-4,90%	-2,33%	0,93%	-3,52%	-4,36%

3-3-2 Les participations aux syndicats intercommunaux

Pour 2019, les participations aux syndicats intercommunaux se sont élevées à 1 571 239 € en diminution de 4,02% par rapport à 2018. Globalement, le travail de maîtrise des moyens a permis aux syndicats intercommunaux de maintenir ou baisser leur participation.

Subventions aux syndicats intercommunaux en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019
École de musique Jean Wiener - CRI	902 500	884 300	862 000	867 000	800 900	776 900
Syndicat intercommunal pour la télématique et les prestations informatiques - SITPI	546 576	530 903	504 088	533 629	533 497	499 700
Syndicat intercommunal pour la réalisation du lycée du sud de l'agglomération grenobloise - SIRLYSAG	65 998	62 038	61 343	54 309	65 888	56 101
Les moulins de Villancourt	35 000	40 000	40 000	38 800	38 800	40 615
Association départementale Isère Drac Romanche - ADIDR	49 608	52 106	52 502	52 886	0	0
Syndicat intercommunal pour la réalisation du stade de football - SIRSEE	35 000	37 500	35 000	35 000	35 000	35 000
Participation à la ville de Pont de Claix sur la zone de Comboire (ex SIERZAC)		162 923	162 923	162 923	162 923	162 923
Total participations intercommunales	1 634 681	1 769 771	1 717 856	1 744 547	1 637 008	1 571 239
Évolution	-0,51%	8,26%	-2,93%	1,55%	-6,16%	-4,02%

3-3-3 Un soutien renforcé au tissu associatif, particulièrement dans le domaine sportif.

Les subventions versées au monde associatif se sont élevées à 1 165 837 € en augmentation de 9,08% par rapport à 2018.

Le travail d'arbitrage sur l'ensemble des dépenses de gestion acté par la majorité municipale a permis d'étudier l'ensemble des aides au tissu associatif. La Ville a adapté son soutien aux associations en fonction de ses capacités financières et en concentrant notamment ses efforts sur les plus fragiles économiquement.

Les subventions aux associations sportives progressent de 13,5%. Cette progression est expliquée en partie par les mises à disposition de personnel Ville aux associations OSE objectif sport Échirolles et à l'AS Surieux.

Subventions au tissu associatif en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Comité social local	98 307	92 307	90 517	90 582	92 148	93 689
Vie associative et rel. internationales	112 266	98 614	76 361	71 835	73 515	76 228
Enseignement	85 284	64 294	63 220	56 591	64 467	65 302
Culture	233 250	235 050	151 966	42 774	27 769	47 056
Sports	753 474	711 974	672 434	614 262	580 500	658 790
Jeunesse + Prévention	243 802	231 529	239 975	250 094	222 136	215 079
Aide sociale	48 649	43 275	41 855	14 040	3 000	6 000
Environnement	2 500	2 350	2 075	2 250	4 350	2 824
Sécurité publique			900	900	900	870
Économie	9 536	14 536				
Total des subventions au tissu associatif	1 587 068	1 493 929	1 339 303	1 143 328	1 068 785	1 165 837
Évolution	0,22%	-5,87%	-10,35%	-14,63%	-6,52%	9,08%

3-3-4 Les autres dépenses de transfert

Elles diminuent globalement de 0,26% et sont constituées principalement des indemnités et cotisations versées en faveur des membres du conseil municipal à hauteur de 366 830 € en en augmentation de 1,5% par rapport à 2018 principalement sur les charges sociales.

Les autres charges sont en baisse de 7,25% par rapport à 2018, elles correspondent aux admissions en non valeur pour 65 055 €, aux classes d'intégrations scolaires pour 14 903 € et à d'autres contributions diverses pour 4 503 €.

Autres dépenses de transfert en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Indemnités, cotisations et formation Élus	381 834	374 490	381 218	382 004	361 419	366 830
Charges diverses	72 955	72 886	83 639	95 221	91 064	84 461
Total des autres dépenses de transfert	454 789	447 376	464 857	477 225	452 483	451 291
Évolution	2,65%	-1,63%	3,91%	2,66%	-5,18%	-0,26%

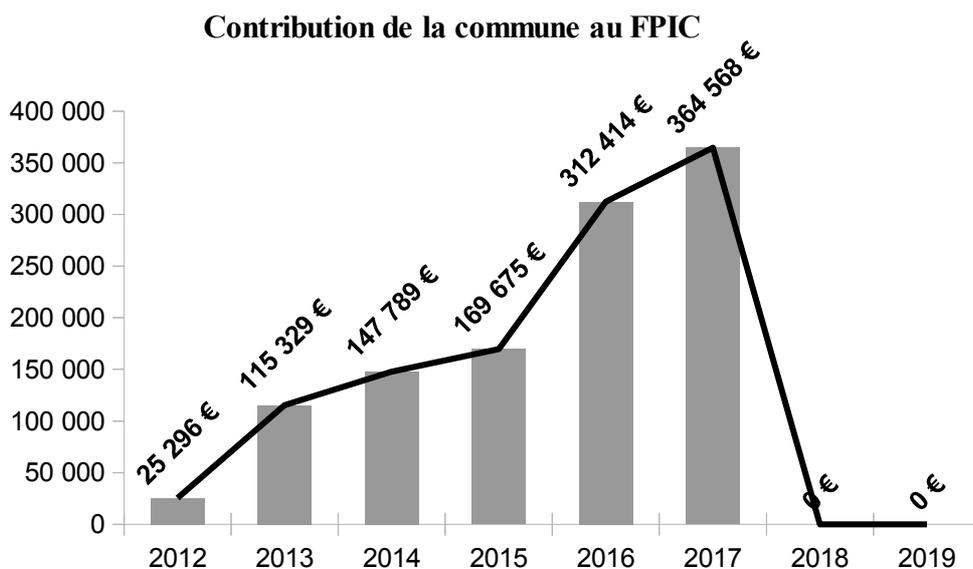
3-3-5 Le FPIC

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) assure une péréquation entre territoires (communes et intercommunalités) sur la base de critères, dont principalement le potentiel financier, permettant de déterminer les collectivités bénéficiaires ou contributrices. Le territoire de l'agglomération grenobloise se situe dans le second cas de figure.

La progression de l'enveloppe du fonds s'est mise en place de la manière suivante : 150 millions d'euros en 2012, 360 millions d'euros en 2013, 570 millions d'euros en 2014, 780 millions d'euros en 2015 et 1 milliard d'euros en 2016. Depuis 2016, le FPIC est figé à 1 milliard d'euros.

Le territoire de l'agglomération grenobloise a été prélevé à hauteur de 6 451 227 € au titre du FPIC en 2019. La ville d'Échirolles a bénéficié de l'exonération de sa contribution au FPIC, en effet, le calcul d'exonération prend en compte le rang DSU de l'année N-1. Seules les communes classées dans les 250 premières villes éligibles à la DSU peuvent bénéficier de l'exonération de sa contribution au FPIC. La Ville était classée au rang 204 en 2018. La part FPIC d'Échirolles sera à la charge de la Métropole.



4 – L'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement 2019 prennent en compte les dépenses d'équipement et les dépenses financières.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2019	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2019	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Dépenses d'équipement	10 463 838	5 083 547	48,58%	4 167 094	88,41%
Dépenses financières	5 695 403	4 413 269	77,49%	256 132	81,99%
Total des dépenses réelles d'investissement	16 159 241	9 496 816	58,77%	4 423 226	86,14%

Les dépenses d'équipement sont détaillées et expliquées ci-dessous, elles se décomposent en six parties : 1 – les acquisitions, l'entretien, la maintenance et les subventions d'équipement, 2 - les gros travaux sur le patrimoine actuel, 3 - les opérations nouvelles, 4 - le programme de renouvellement urbain du Village sud, 5 – le programme de renouvellement urbain Eco-quartier Villeneuve et 6 - les programmes d'aménagement urbain.

Les dépenses financières correspondent à un remboursement de taxe d'aménagement pour 39 263 € et au remboursement du capital de la dette pour 4 374 006 €. Les engagements non soldés correspondent à un remboursement de taxe d'aménagement pour 90 000 € et à un remboursement de PUP (Projet Urbain Partenarial) pour 166 132 €.

4-1 Plus de 5 millions d'Euros de dépenses d'équipement

En 2019, les dépenses d'équipement ont été réalisées à hauteur de 5 083 547 € (4 940 368 € en 2018) soit 48,58% des crédits ouverts et en intégrant les engagements non soldés à hauteur de 9 250 641 € soit 88,41% des crédits ouverts.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2019	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2019	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Dépenses d'équipement	10 463 838	5 083 547	48,58%	4 167 094	88,41%

Les dépenses d'équipement se décomposent comme suit :

Une enveloppe de dépenses récurrentes réalisée à hauteur de 91,3%, en agrégeant le mandaté et les engagements non soldés. Elle est constituée par :

- **Les acquisitions, l'entretien et la maintenance sur le patrimoine actuel** avec principalement les acquisitions : de véhicules, de matériels, de mobiliers et de logiciels informatiques ; les travaux de mise en accessibilité A'DAP, de mises aux normes, d'amélioration thermique, la vidéo protection, la gestion urbaine de proximité ; les travaux sur les espaces publics, l'éclairage public, les aires de jeux, les espaces verts... ;
- **Les gros travaux sur patrimoine actuel** avec principalement les travaux du gymnase Delaune, les travaux dans les groupes scolaires et divers autres travaux dans les bâtiments communaux ;
- **Les subventions d'équipement versées correspondent à la campagne Mur/mur 2.**

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2019	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2019	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Les Acquisitions	2 484 513	1 177 514	47,4%	958 294	86,0%
Entretien/maintenance sur patrimoine actuel	1 974 483	1 175 401	59,5%	625 754	91,2%
Gros travaux sur patrimoine actuel	1 624 901	1 109 209	68,3%	502 420	99,2%
Subventions d'équipement	58 367	58 366	100,0%	0	100,0%
Total enveloppe sur dépenses récurrentes	6 142 264	3 520 490	57,3%	2 086 468	91,3%

Les opérations nouvelles réalisées à hauteur de 57,4%, en agréant le mandaté et les engagements non soldés parmi lesquelles : les études urbaines et les réserves foncières, l'étude de faisabilité des installations de photovoltaïques, l'enfouissement des lignes aériennes et diverses autres opérations.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2019	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2019	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Études urbaines et réserves foncières	120 066	35 360	29,5%	75 023	91,9%
Etude faisabilité sur installations photovoltaïques	30 000	10 080	33,6%	19 920	100,0%
Enfouissement des lignes aériennes	130 000	0	0,0%	130 000	100,0%
Autres opérations	278 278	0	0,0%	50 278	18,1%
Opérations nouvelles	558 344	45 440	8,1%	275 221	57,4%

Le programme de renouvellement urbain du Village sud réalisé à hauteur de 99%, en agréant le mandaté et les engagements non soldés. Les opérations 2019 correspondent à la fin du programme et à la placette Village sud.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2019	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2019	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Espaces extérieurs – aménagement	322 553	233 704	72,5%	95 591	102,1%
Placette Village sud	724 497	406 070	56,0%	301 170	97,6%
Multi Accueil – Les Lucioles	26 469	11 469	43,3%	15 000	100,0%
Equipement mutualisé – Espaces Jacques Prévert	2 529	2 529	100,0%		100,0%
Prog. de renouvellement urbain Village Sud	1 076 048	653 772	60,8%	411 762	99,0%

Le programme de renouvellement urbain – Eco-quartier Villeneuve réalisé à hauteur de 94%, en agréant le mandaté et les engagements non soldés. Les opérations 2019 correspondent à Ylis et Célestria, au démarrage de la réhabilitation de l'école élémentaire JP Marat et à diverses études sur l'ensemble du programme.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2019	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2019	% CA+ENS/ Crédits ouverts
PNRU Eco-quartier Ville neuve	451 716	125 720	27,8%	298 682	94,0%

Les programmes d'aménagement urbain réalisés à hauteur de 79,1%, en agrégeant le mandaté et les engagements non soldés. Les principales opérations de l'exercice 2019 concernent l'opération Karting et l'opération Épure.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2019	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2019	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Opération Karting	959 352	49 278	5,1%	910 074	100,0%
Opération Épure	555 000	430 160	77,5%	58 198	88,0%
Opération Navis	55 982	7 137	12,7%	9 782	30,2%
Autres opérations	484 696	43 696	9,0%	116 907	33,1%
Programmes d'aménagement urbain	2 055 031	530 271	25,8%	1 094 961	79,1%

4-2 Des investissements autofinancés à 80 %

Les dépenses réelles d'investissement à couvrir s'élèvent à 9 496 816 € et sont composées des dépenses d'équipement et des dépenses financières dont le remboursement du capital de la dette.

En €	CA 2019
Dépenses d'équipement	5 083 547
Dépenses financières - Remb. du capital de dette et cautions	4 374 006
Dépenses financières - Remboursement Taxe d'aménagement	39 263
Total des dépenses réelles d'investissement (A)	9 496 816

Plan de financement des dépenses d'investissement

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice ou Épargne brute hors résultat antérieur reporté doit être affecté en priorité à la couverture du capital de la dette.

Ce résultat de fonctionnement de l'exercice ou Épargne brute hors résultat antérieur reporté s'élève à 4 547 775 €. Le montant du capital de la dette étant de 4 374 006 €, la différence correspond à **l'épargne nette qui est positive de 173 769 €** et a permis de financer une partie des dépenses d'équipement.

En €	CA 2019
Epargne brute	4 547 775
Remb. du capital de dette et cautions	4 374 006
Epargne nette	173 769

Le reste à financer (A) correspond aux dépenses d'équipement pour 5 083 547 € et à un remboursement de trop perçu de taxe d'aménagement pour 39 263 € soit 5 122 810 €.

Les ressources (B) s'élèvent à 6 661 997 € dont l'épargne nette pour 173 769 €, la dette récupérable Métropole pour 901 267 €, le FCTVA et la taxe d'aménagement pour 1 207 667 €, les produits des cessions pour 2 244 411 €, les subventions co-financeurs pour 1 101 723 € et les autres recettes pour 33 159 €.

Les ressources couvrent le reste à financer et la différence (C) de 1 539 187 € correspond au résultat global de clôture de l'exercice 2019.

Après reprise des résultats de l'exercice N-1 (2018) (D) et des restes à réaliser (F), le résultat global de clôture après prise en compte des restes à réaliser s'élève à 2 980 924 €.

En €	CA 2018
Reste à financer (A) (les dépenses d'équipement + le remb. Sur taxe d'aménagement)	5 122 810

Les ressources financières

Produit des cessions	2 244 411
FCTVA et taxe d'aménagement	1 207 667
Subventions co-financeurs	1 101 723
Emprunt	1 000 000
Dette récupérable Métropole	901 267
Épargne nette	173 769
Autres Recettes	33 159
Ressources financières (B)	6 661 997
Soit un résultat global de clôture de l'exercice 2019 (C=B-C)	1 539 187

Les résultats

La reprise du résultat excédentaire 2018 (D)	4 931 962
Le résultat 2019 (C)	1 539 187
Résultat global de clôture avant couverture des RAR (E=D+C)	6 471 150
RAR – Restes à réaliser 2019 (F)	-3 490 226
Résultat global de clôture après couverture des RAR (G=E-F)	2 980 924

Le détail des ressources financières :

Les cessions, pour 2 244 411 €, se décomposent comme suit :

- Vente du Gymnase Joliot Curie pour 1 300 000 € ;
- Vente des locaux Rue Politzer pour 475 000 € ;
- Vente des anciens tennis couverts Picasso pour 450 000 € (1er acompte) ;
- Vente de la parcelle AT 211 Rue Paul Langevin pour 1 850 € ;
- Vente de véhicules et matériels pour 17 561 €.

Le FCTVA et la taxe d'aménagement, pour 1 207 667 €, se décomposent comme suit :

- Le Fonds de compensation de la TVA, pour 873 737 €, calculé sur les dépenses

d'investissements de 2017 ;

- La taxe d'aménagement, pour 333 930 €, correspond à un remboursement de la Métropole sur des indus de taxe (232 983 €) et à la taxe d'aménagement 2019 (100 947 €).

Les subventions d'investissement reçues des co-financeurs, pour 1 101 723 €, se ventilent comme suit pour:

- le gymnase A Delaune avec une subvention de 264 752 € dans le cadre de la dotation politique de la ville ;
- les véhicules avec une subvention de l'État pour 35 567 € et une subvention « bonus écologique grenelle de l'environnement » de 42 000 € ;
- les écoles avec des financements de la Dotation politique de la ville pour 141 723 €, la Dotation Territoriale pour 40 275 € et un financement de l'État pour le Plan Numérique de 6 000 € ;
- le Programme de renouvellement urbain du village sud avec des financements à hauteur de 254 877 € pour la placette, le multi accueil et l'équipement mutualisé dont 57 064 € de l'État, 13 000 € de la Région, 144 813 € du Département et 40 000 € de la Métropole ;
- le Programme de renouvellement urbain Eco-quartier Villeneuve avec des financements à hauteur de 18 750 € pour Ylis et Célestria et l'école JP Marat ;
- la Gestion Urbaine de Proximité avec des financements de la Métropole à hauteur de 86 250 € ;
- le programme de renouvellement urbain avec une subvention de la Métropole dans le cadre de l'aide aux communes pour l'opération Viscoise pour 120 000 € ;
- la vidéo protection avec des financements à hauteur de 60 000 € des bailleurs sociaux (SDH, Opac) ;
- la rénovation de la toiture du foyer personnes âgées « la Luire » avec un financement de la Dotation Politique de la ville de 12 000 € ;
- la halte garderie Surieux avec le financement des travaux par la caisse d'allocations familiales pour 10 288 € ;
- les marchés de détail avec un financement de l'État (FISAC) pour 4 765 € et une subvention de la Métropole de 4 476 € concernant le financement de matériel pour la gestion des déchets.

L'emprunt d'équilibre

- la ville a eu recours à un emprunt de 1 000 000 € auprès de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes pour financer ses investissements.

La Dette Récupérable Métropole

- Elle correspond au remboursement de dette récupérable par la Métropole de 901 267 € au titre du financement des dépenses d'investissement de voirie.

L'Épargne Nette

- L'Épargne nette positive en 2019 permet de financer les dépenses d'équipement à hauteur de 173 769 €.

Les autres recettes

- Elles correspondent à des remboursements d'avances, de cautions, ..., pour 33 159 €.

5 – L'ENDETTLEMENT

La dette de la Ville d'Échirolles, au 31 décembre 2019, est composée de 43 contrats pour un encours de 47 215 100 €.

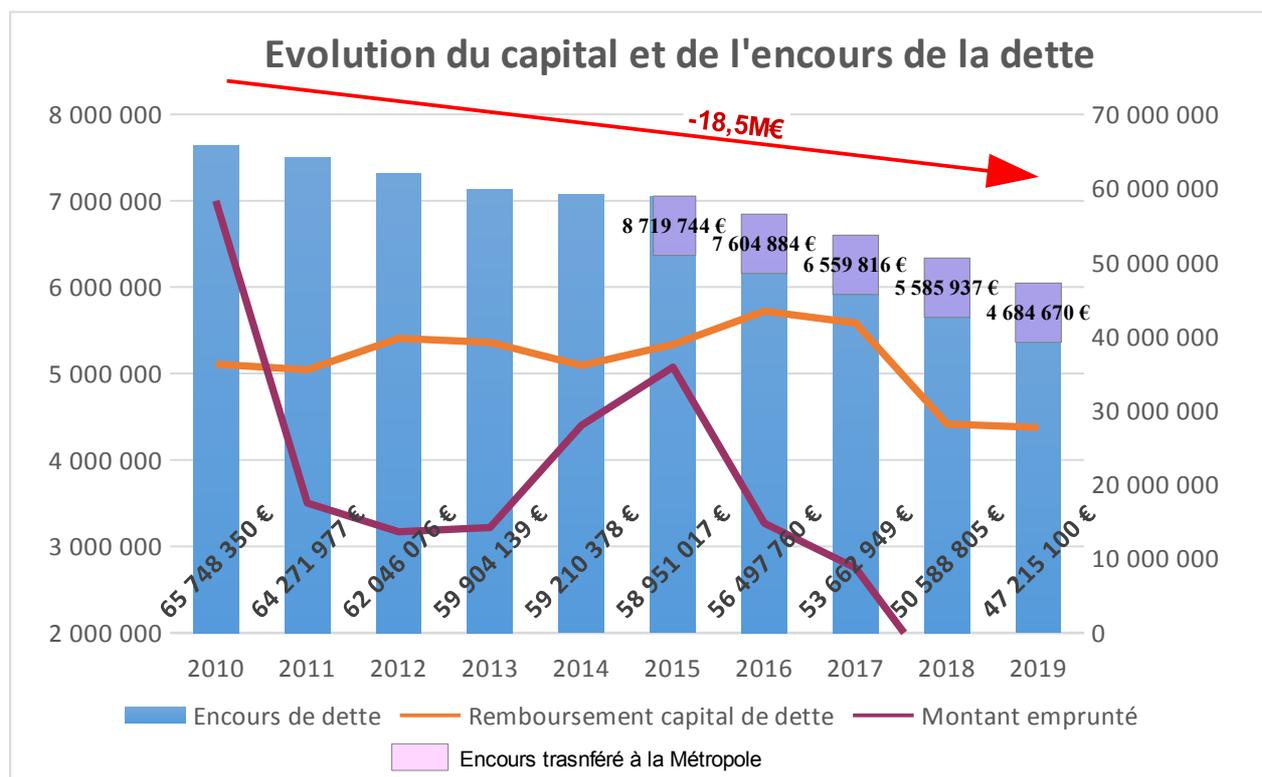
En tenant compte de la dette transférée à la Métropole, au titre du financement des dépenses d'investissement de la compétence voirie, l'encours de dette est de 42 530 430 €.

En 2019, la Ville s'est désendettée à hauteur de 3 373 706 € avec un recours à l'emprunt de 1 000 000 € et un remboursement de 4 373 706 € de capital de dette.

L'enveloppe d'emprunt contractée en 2019 correspond à un contrat auprès de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes.

Depuis 2010, la ville d'Échirolles s'est désendettée de 18,5M€

L'encours de la dette et son évolution



Une capacité de désendettement de 10 ans, en baisse significative.

La dégradation du ratio de capacité de désendettement en 2015 était anticipée. Elle est directement liée aux effets de la métropolisation sur la baisse du niveau d'épargne brute de la ville et la baisse des dotations de l'État sur la période 2014/2017 pénalisant considérablement la commune avec une perte de 5,3M€ depuis 2011.

A partir de 2016, une trajectoire de rétablissement de la situation financière de la commune est mise en place. Le travail de la majorité municipale est significatif et les indicateurs (épargne brute et capacité de désendettement) s'améliorent chaque année.

L'exercice 2019 a poursuivi la stratégie financière de la majorité municipale, avec pour objectif de restaurer les équilibres financiers, d'améliorer les niveaux d'épargne et de poursuivre la diminution de l'endettement tout en préservant le cœur des politiques publiques municipales au service des habitants échirollois.

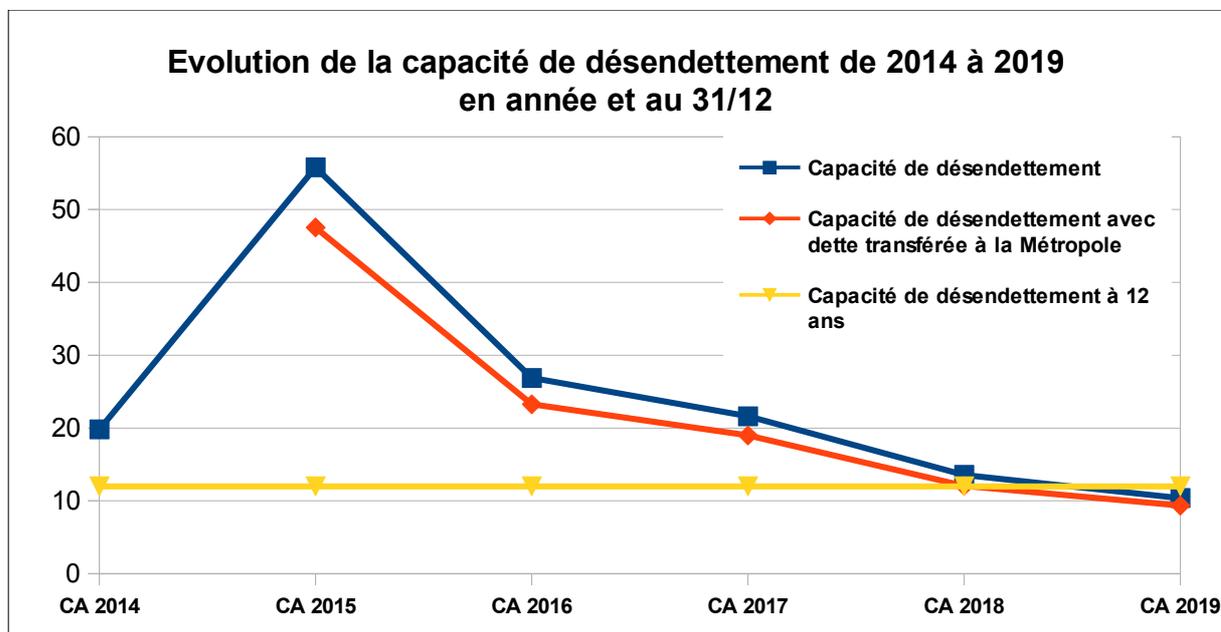
Le compte administratif 2019 affiche une épargne brute à 4,5M€ et une capacité de désendettement à 11,1 années sans agir sur le levier fiscal. La ville se désendette de 3,4M€.

Le tableau ci-dessous retrace depuis 2014 l'évolution de l'encours de la dette et du ratio de capacité de désendettement.

Le ratio de capacité de désendettement se calcule en effectuant le rapport entre l'encours de dette à la clôture de l'exercice et l'épargne brute. Il s'exprime en nombre d'années : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone bleue ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.

En €	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Montant emprunté	4 400 000	5 075 000	3 266 900	2 750 000	1 341 900	1 000 000
Remboursement du capital de la dette*	5 093 761	5 334 361	5 720 157	5 584 811	4 416 044	4 373 706
Encours de la dette au 31 décembre	59 210 378	58 951 017	56 497 760	53 662 949	50 588 806	47 215 100
Encours avec dette transférée à la Métropole		50 231 273	48 892 876	47 103 133	45 002 869	42 530 430
Évolution de l'encours	-693 761	-259 361	-2 453 257	-2 834 811	-3 074 144	-3 373 706
Épargne brute hors cessions	2 988 679	1 056 554	2 101 879	2 481 671	3 730 423	4 547 775
Capacité de désendettement	19,81	55,80	26,88	21,62	13,56	10,38
Capacité de désendettement avec dette transférée à la Métropole		47,54	23,26	18,98	12,06	9,35

* Le compte 16 Emprunts et dettes assimilées correspond au remboursement du capital de la dette pour 4 373 706 € et au remboursement de cautions pour 300 €. Dans le tableau ci-dessus seul le remboursement du capital est mentionné.



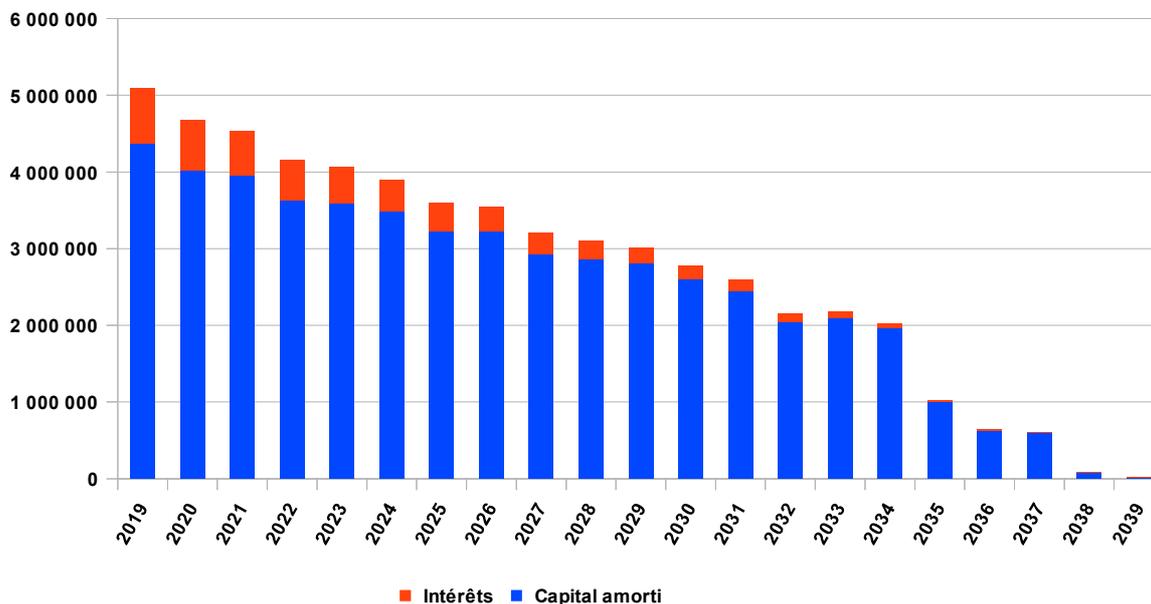
Une annuité en baisse confirmant le désendettement de la commune

En 2019, l'annuité s'élevait à 5 090 686 € répartie comme suit :

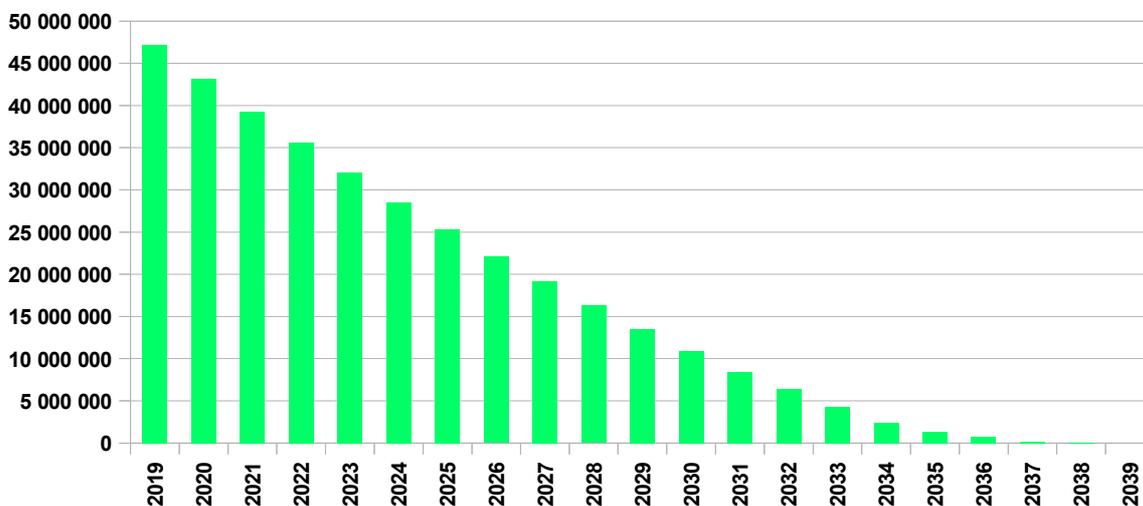
- 707 756 € de charges financières comprenant **716 980 € d'intérêts de la dette**, -12 365 € d'ICNE (Intérêts Courus Non Échus), 3 141 € de frais financiers
- **4 373 706 € de remboursement du capital.**

L'annuité de 2019 (capital + intérêts) est en diminution par rapport à 2018. Ceci est dû à l'extinction de quatre contrats d'emprunt.

Profil d'extinction



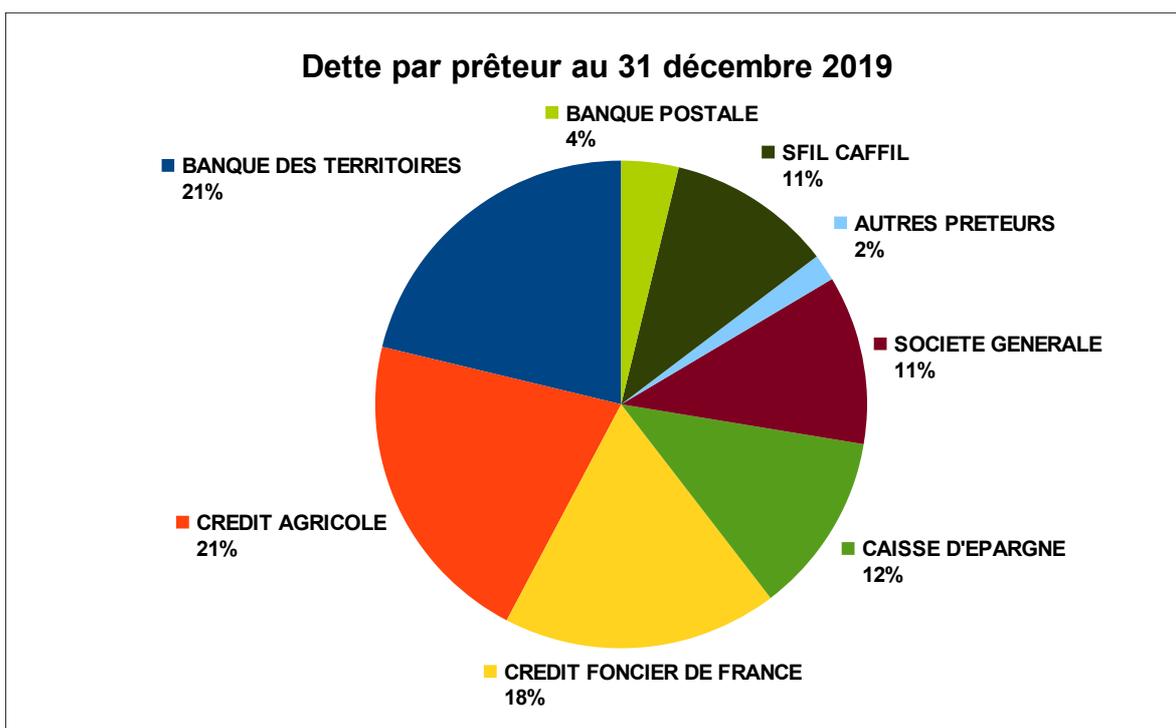
Evolution du Capital Restant Dû



Le profil d'extinction de la dette

La dette de la ville s'éteint en 2039 sans contractualisation de nouveaux emprunts. Ce schéma permet de constater une extinction linéaire de la dette. La Ville aura remboursé la moitié de son encours en 2026.

Répartition de l'encours de dette par prêteur



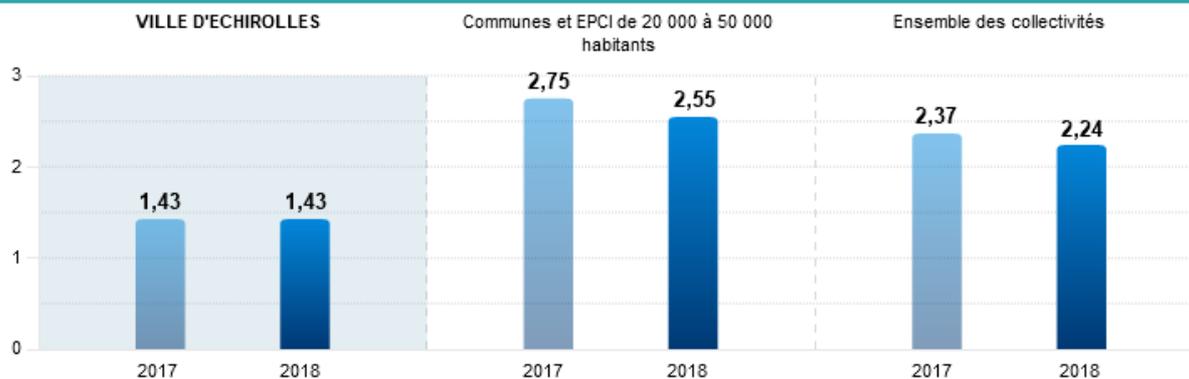
Au 31/12/2019, la répartition par prêteur montre une grande diversité de partenaires dans l'encours de la Ville. 60% de l'encours repose sur trois établissements, le Crédit Agricole pour 21%, la Banque des Territoires (ex CDC) pour 21% et le Crédit foncier de France pour 18%.

Synthèse sur l'évolution de la dette de la Ville entre 2018 et 2019. Le taux moyen de la Ville est stable et bas par rapport au taux des communes et EPCI de même strate.

Caractéristiques de la dette au :	31/12/19	31/12/18	Variation
Encours de dette	47 215 100,00	50 588 805,00	-3 373 705,00
Son taux moyen s'élève à	1,43%	1,43%	0.00%
Sa durée résiduelle moyenne est de	13 ans et 2 mois	13 ans et 8 mois	- 6 mois
Sa durée de vie moyenne est de	7 ans et 2 mois	7 ans et 6 mois	- 4 mois

Le comparatif des données ci-dessous est sur les années 2017 et 2018.

Taux moyen après swaps (en %, annuel ex./ex.)



Une dette sécurisée et des taux surveillés en permanence.

Cette répartition entre taux variables et taux fixes permet à la ville de bénéficier des conditions de marché favorables.

La ville continue à sécuriser son stock de dette en contractant de nouveaux contrats à taux fixe à durée partielle ou totale en fonction des conditions de marché. Ces emprunts, dont le coût en intérêts est connu, offrent une bonne vision et sécurisent partiellement l'encours de la dette. A contrario, elle ne permet pas de profiter des taux bas.

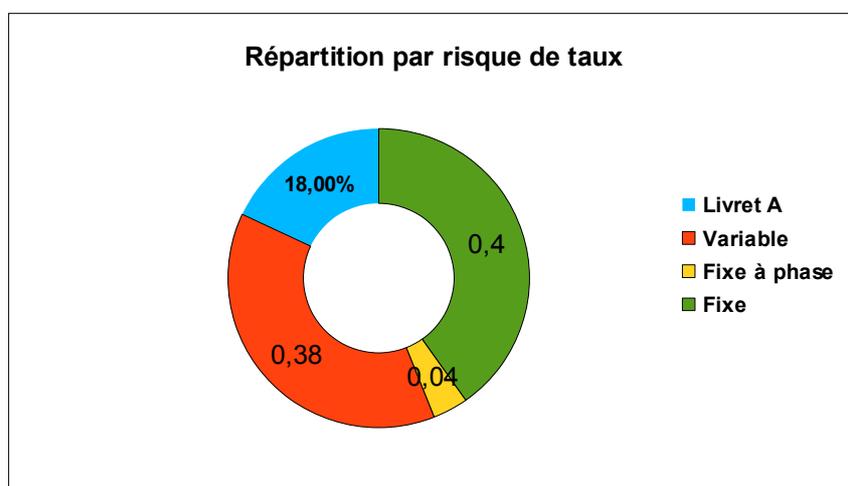
La dette de la ville est essentiellement positionnée sur des niveaux de taux inférieur à 1,5%.

Tranche de taux	Total	Fixe	Variable
< 1,50%	63,90%	12,70%	51,20%
1,50% - 3,00%	14,80%	10,00%	4,80%
3,00% - 4,50%	18,80%	18,80%	0,00%
4,50% - 6,00%	2,50%	2,50%	0,00%
6,00% - 10,00%	0,00%	0,00%	0,00%
≥ 10,00%	0,00%	0,00%	0,00%

La part de taux variable 38 % hors Livret A permet quant à elle de profiter des taux courts bas observés actuellement et de dynamiser le taux moyen de la dette globale. Pas d'anticipation haussière des taux prévue avant 2022.

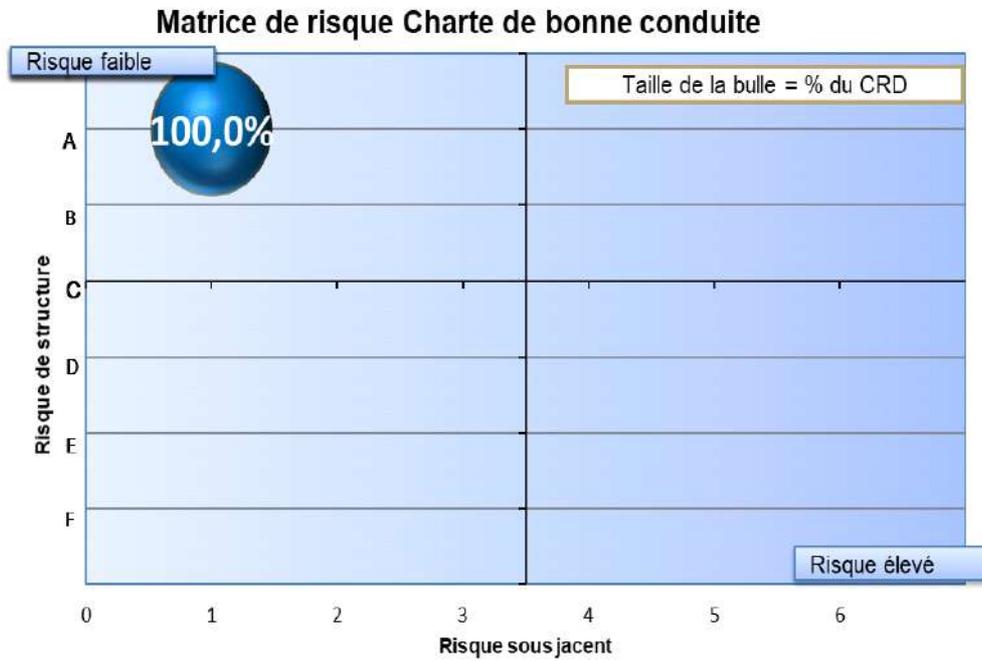
Type	% d'exposition
Livret A	18,00%
Variable	38,00%
Fixe à phase	3,80%
Fixe	40,20%

Etat généré au 31/12/2019



La classification des risques

La part de la dette 1A (produits non structurés – sans risque) de la dette de la ville représente 100 %. La ville ne possède pas de dette structurée.



LE BUDGET ANNEXE DU CENTRE VILLE

Créé en 1993 pour l'aménagement du Centre Ville, le budget annexe intègre, en section de fonctionnement, les travaux des zones d'aménagement concertées (ZAC) principalement financées par des recettes de charges foncières et, en section d'investissement, les travaux d'infrastructures primaires comprenant la réalisation de voiries nouvelles financées par une subvention du budget principal de la ville.

Depuis 2016, le budget annexe du Centre Ville présente un résultat global de clôture négatif. Cette situation était due à la non réalisation d'une vente de charges foncières sur l'îlot 27 de la Zac Centre2.

En 2019, cette recette de charges foncières est réalisée à hauteur de 945 864 € et va permettre au budget annexe du Centre Ville de retrouver un résultat global de clôture excédentaire.

- **Section de fonctionnement**

- les recettes réelles pour 945 864 € correspondent à la vente de charges foncières sur l'îlot 27 de la Zac Centre2.
- les dépenses réelles pour 22 510 € correspondent à une mission de maîtrise d'œuvre sur l'aménagement cycles de l'avenue des FTPF, à des travaux sur le carrefour Carmagnole / FTPF et des travaux de VRD sur l'îlot 27.

Soit un résultat de la section de fonctionnement excédentaire de 923 354 €

- **Section d'investissement**

Les mouvements comptables de la section d'investissement sont :

- aucune recette réelle d'investissement
- en dépenses réelles, la reprise du résultat déficitaire de 2018 pour 310 120 €

Soit un résultat de la section d'investissement déficitaire de 310 120 €

En cumulant le résultat de la section de fonctionnement et le résultat de la section d'investissement, le résultat global 2019 est excédentaire de 613 234 €. Cet excédent sera affecté à l'aménagement du parc croix de vérine.

ANNEXE - État de la dette

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					82 470 055,03									
1641 Emprunts en euros (total)					61 239 237,41									
299	SFIL CAFFIL	07/07/1998	01/12/1998	01/02/2002	1 600 714,68	F	Taux fixe à 5.9 %	5,900	5,900	EUR	A	P	O	A-1
314	CNRACL	11/05/1999	11/05/1999	27/06/2002	304 898,03	F	Taux fixe à 3.43 %	3,430	3,430	EUR	A	P	O	A-1
331	SFIL CAFFIL	17/12/1999	24/11/2000	01/06/2007	1 524 490,17	V	(TAM(Postfixé)-Floor -0.25 sur TAM(Postfixé)) + 0.25	4,280	4,280	EUR	T	P	O	A-1
340	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25/03/2002	17/04/2002	01/05/2003	966 283,00	V	Livret A	3,000	3,000	EUR	A	P	O	A-1
341	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25/03/2002	17/04/2002	01/05/2003	154 888,00	V	Livret A + 1.2	4,200	4,200	EUR	A	X	O	A-1
346	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/03/2003	12/03/2003	01/03/2004	404 050,00	V	Livret A + 0.25	3,250	3,250	EUR	A	X	O	A-1
355	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/06/2004	18/10/2004	01/08/2005	129 700,00	V	LEP + (-0.05)	4,200	4,200	EUR	A	X	O	A-1
357	CAISSE D'EPARGNE	21/12/2000	21/12/2004	01/03/2005	538 572,48	F	Taux fixe à 3.8 %	3,800	3,850	EUR	T	P	O	A-1
358	CREDIT FONCIER DE FRANCE	06/07/2004	21/12/2004	01/03/2005	1 000 000,00	F	Taux fixe à 3.75 %	3,750	3,800	EUR	T	P	O	A-1
360	CREDIT AGRICOLE	28/06/2004	27/12/2004	29/03/2005	1 250 000,00	F	Taux fixe à 3.71 %	3,710	3,820	EUR	T	C	O	A-1
364	CREDIT AGRICOLE	28/06/2004	20/12/2005	01/06/2006	5 800 000,00	F	Taux fixe à 3.66 %	3,660	3,710	EUR	A	C	O	A-1
367	CREDIT FONCIER DE FRANCE	06/07/2004	31/12/2007	02/01/2009	11 000 000,00	V	(TAM(Postfixé)-Floor -0.23 sur TAM(Postfixé)) + 0.23	4,350	4,350	EUR	A	C	O	A-1
368	CREDIT AGRICOLE	26/08/2004	26/08/2008	26/08/2009	950 000,00	F	Taux fixe à 5.19 %	5,190	5,270	EUR	A	X	O	A-1
373	SFIL CAFFIL	05/12/2006	27/12/2007	01/04/2008	825 000,00	V	TAM(Postfixé) + 0.0335-Floor -0.0335 sur TAM(Postfixé)	4,150	4,210	EUR	T	C	O	A-1

VILLE D'ECHIROLLES - BUDGET PRINCIPAL VILLE ECHIROLLES - CA - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
374	SFIL CAFFIL	05/12/2006	29/12/2009	01/01/2011	1 925 000,00	V	Euribor 1M + 0.0315-Floor -0.0315 sur Euribor 1M	0,510	0,520	EUR	A	P	O	A-1
377	SOCIETE GENERALE	15/12/2006	27/12/2007	27/12/2008	825 000,00	V	(TAM(Postfixé) + 0.04)-Floor -0.04 sur TAM(Postfixé)	4,160	4,160	EUR	A	C	O	A-1
380	SOCIETE GENERALE	15/12/2006	30/04/2009	30/06/2009	5 925 000,00	F	Taux fixe à 3.77 %	3,770	3,890	EUR	T	C	O	A-1
384	SOCIETE GENERALE	15/12/2006	01/12/2009	29/12/2010	417 500,00	V	(Euribor 1M + 0.0225)-Floor -0.0225 sur Euribor 1M	0,490	0,500	EUR	A	C	O	A-1
399	SFIL CAFFIL	30/11/2010	06/01/2011	01/05/2011	750 000,00	F	Taux fixe à 1.85 %	1,850	1,860	EUR	T	P	O	A-1
408	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/04/2012	30/04/2012	01/05/2013	1 070 000,00	F	Taux fixe à 4.51 %	4,510	4,510	EUR	A	P	O	A-1
409	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/12/2012	26/12/2012	01/01/2016	2 098 000,00	V	Livret A + 0.6	2,850	2,850	EUR	A	C	O	A-1
410	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	09/10/2013	17/10/2013	01/11/2016	1 412 010,00	V	Livret A + 0.6	1,850	1,850	EUR	A	P	O	A-1
411	CAISSE D'EPARGNE	29/11/2013	29/11/2013	25/03/2014	1 200 000,00	F	Taux fixe à 3.92 %	3,920	3,980	EUR	T	P	O	A-1
412	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	05/12/2013	20/12/2013	01/04/2016	981 000,00	V	Livret A + 1	2,250	2,250	EUR	T	C	O	A-1
413	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	26/06/2014	26/06/2014	01/11/2015	1 300 000,00	V	Livret A + 1	2,250	2,250	EUR	T	C	O	A-1
414	BANQUE POSTALE	19/09/2014	04/11/2014	01/03/2015	1 000 000,00	F	Taux fixe à 2.58 %	2,580	2,610	EUR	T	P	O	A-1
415	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	06/11/2014	30/11/2014	01/12/2017	3 800 000,00	V	Livret A + 0.6	1,600	1,600	EUR	A	P	O	A-1
416	CAISSE D'EPARGNE	11/12/2014	23/12/2014	25/06/2018	1 500 000,00	V	(Euribor 3M + 1.13)-Floor 0 sur Euribor 3M	1,210	1,230	EUR	T	P	O	A-1
417	BANQUE POSTALE	19/12/2014	10/02/2015	01/06/2015	1 500 000,00	F	Taux fixe à 1.91 %	1,910	1,920	EUR	T	P	O	A-1
418	CAISSE D'EPARGNE	30/10/2015	25/01/2016	25/04/2016	955 000,00	F	Taux fixe à 1.99 %	1,990	2,000	EUR	T	P	O	A-1
419	SFIL CAFFIL	09/10/2015	01/01/2016	01/01/2017	3 040 231,05	F	Taux fixe à 1.35 %	1,350	1,360	EUR	A	C	O	A-1
424	CAISSE D'EPARGNE	20/12/2016	25/10/2017	25/01/2018	2 000 000,00	F	Taux fixe à 0.66 %	0,660	0,660	EUR	T	C	O	A-1
425	CREDIT AGRICOLE	14/06/2017	27/06/2017	27/08/2017	750 000,00	V	(Euribor 3M + 0.08)-Floor -0.08 sur Euribor 3M	0,000	0,000	EUR	T	C	O	A-1
426-1	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/05/2017	02/01/2018	01/09/2018	536 000,00	F	Taux fixe à 1.62 %	1,620	1,620	EUR	T	P	O	A-1
426-2	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/05/2017	02/01/2018	01/09/2018	268 000,00	V	(Livret A + 1)-Floor -1 sur Livret A	1,750	1,750	EUR	T	P	O	A-1

VILLE D'ECHIROLLES - BUDGET PRINCIPAL VILLE ECHIROLLES - CA - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
427-1	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/05/2017	02/01/2018	01/09/2018	360 500,00	F	Taux fixe à 1.62 %	1,620	1,620	EUR	T	P	O	A-1
427-2	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/05/2017	02/01/2018	01/09/2018	177 400,00	V	(Livret A + 1)-Floor -1 sur Livret A	1,750	1,750	EUR	T	P	O	A-1
428	CAISSE D'EPARGNE	31/01/2018	25/02/2019	25/05/2019	1 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.36)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,360	0,370	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					21 230 817,62									
330	CAISSE D'EPARGNE	28/12/1999	28/12/1999	31/12/2000	2 286 735,26	V	(T4M(Postfixé) + 0.15)-Floor -0.15 sur T4M(Postfixé)	3,210	3,310	EUR	A	C	O	A-1
365	DEXIA CL	28/12/2005	01/12/2006	01/08/2007	4 550 000,00	V	(TAM(Postfixé) + 0.0695)-Floor -0.0695 sur TAM(Postfixé)	3,620	3,670	EUR	A	P	O	A-1
395	CREDIT AGRICOLE	29/12/2009	29/12/2010	15/03/2011	2 100 000,00	V	(Euribor 3M + 0.4)-Floor -0.4 sur Euribor 3M	1,410	1,440	EUR	T	P	O	A-1
396	CREDIT AGRICOLE	29/12/2009	14/10/2010	17/12/2012	3 900 000,00	V	(Euribor 3M + 0.4)-Floor -0.4 sur Euribor 3M	1,380	1,410	EUR	A	P	O	A-1
397	CREDIT AGRICOLE	29/12/2009	16/11/2010	17/12/2012	1 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.4)-Floor -0.4 sur Euribor 3M	1,450	1,480	EUR	A	P	O	A-1
407	CREDIT FONCIER DE FRANCE	30/11/2010	30/12/2011	30/03/2012	2 750 000,00	V	(Euribor 3M + 0.46)-Floor -0.46 sur Euribor 3M	1,850	1,890	EUR	T	P	O	A-1
422	CREDIT AGRICOLE	29/12/2009	21/11/2016	15/03/2018	1 900 000,00	V	(Euribor 3M + 0.4)-Floor -0.4 sur Euribor 3M	0,090	0,090	EUR	T	C	O	A-1
423	SOCIETE GENERALE	21/12/2000	30/06/2016	29/12/2016	2 744 082,36	F	Taux fixe à 0.24 %	0,240	0,240	EUR	A	C	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									

VILLE D'ECHIROLLES - BUDGET PRINCIPAL VILLE ECHIROLLES - CA - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					710 503,43									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					710 503,43									
315	IRCANTEC	31/03/1999	25/06/1999	25/07/2003	52 442,46	F	Taux fixe à 3.5 %	3,500	3,500	EUR	A	P	O	A-1
317	Caisse Nationale Organic	30/09/1998	15/04/1999	15/04/2002	121 959,21	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
349	C.R.A.M.	21/04/1997	31/10/1998	31/10/2003	436 101,76	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
420	Caisse Allocations Familiales	20/01/2015	30/06/2016	30/06/2017	100 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
Total général					83 180 558,46									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		47 080 341,82					4 327 513,07	716 840,29	0,00	145 974,06
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		35 698 314,29					3 052 227,11	599 796,16	0,00	141 702,49
299	N	0,00	A-1	410 501,43	3,08	F	Taux fixe à 5.9 %	5,880	88 740,78	29 455,29	0,00	22 134,01
314	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 3.43 %	3,450	20 610,37	706,93	0,00	0,00
331	N	0,00	A-1	121 936,50	0,92	V	(TAM(Postfixé)-Floor -0.25 sur TAM(Postfixé)) + 0.25	0,000	115 454,43	0,00	0,00	0,00
340	N	0,00	A-1	169 213,27	2,33	V	Livret A	0,750	55 566,75	1 685,85	0,00	842,54
341	N	0,00	A-1	26 811,62	2,33	V	Livret A + 1.2	1,950	8 999,90	698,32	0,00	347,10
346	N	0,00	A-1	95 036,88	3,17	V	Livret A + 0.25	1,000	23 174,05	1 182,11	0,00	789,34
355	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	LEP + (-0.05)	1,200	9 035,84	108,43	0,00	0,00
357	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 3.8 %	3,810	46 168,93	1 101,69	0,00	0,00
358	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 3.75 %	3,760	85 457,00	2 012,24	0,00	0,00
360	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 3.71 %	3,750	83 333,44	1 955,92	0,00	0,00
364	N	0,00	A-1	1 933 340,00	6,42	F	Taux fixe à 3.66 %	3,700	276 190,00	82 441,25	0,00	41 473,37
367	N	0,00	A-1	6 773 398,99	17,00	V	(Euribor 12M-Floor -0.18 sur Euribor 12M) + 0.18	0,060	376 299,94	0,00	0,00	4 131,78
368	N	0,00	A-1	106 614,80	7,65	F	Taux fixe à 5.19 %	5,250	10 542,12	6 148,00	0,00	1 952,03
373	N	0,00	A-1	437 250,00	13,00	V	TAM(Postfixé) + 0.0335-Floor -0.0335 sur TAM(Postfixé)	0,000	33 000,00	0,00	0,00	0,00
374	N	0,00	A-1	1 260 189,90	15,00	V	TAG 1M(Postfixé) + 0.0335-Floor -0.0335 sur TAG 1M(Postfixé)	0,000	75 388,68	0,00	0,00	0,00

VILLE D'ECHIROLLES - BUDGET PRINCIPAL VILLE ECHIROLLES - CA - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
377	N	0,00	A-1	412 500,00	11,99	V	(TAM(Postfixé) + 0.04)-Floor -0.04 sur TAM(Postfixé)	0,000	34 375,00	0,00	0,00	0,00
380	N	0,00	A-1	3 125 274,73	12,00	F	Taux fixe à 3.77 %	3,810	260 439,56	125 629,99	0,00	0,00
384	N	0,00	A-1	227 727,30	11,99	V	(Euribor 1M + 0.0225)-Floor -0.0225 sur Euribor 1M	0,000	18 977,27	0,00	0,00	0,00
399	N	0,00	A-1	337 889,10	6,08	F	Taux fixe à 1.85 %	1,850	50 536,14	6 836,62	0,00	1 024,46
408	N	0,00	A-1	657 343,14	7,33	F	Taux fixe à 4.51 %	4,500	67 031,01	32 669,27	0,00	19 681,77
409	N	0,00	A-1	1 631 777,76	13,00	V	Livret A + 0.6	1,350	116 555,56	23 602,50	0,00	21 967,81
410	N	0,00	A-1	1 127 001,86	13,83	V	Livret A + 0.6	1,350	72 691,58	16 195,86	0,00	2 493,49
411	N	0,00	A-1	802 060,15	8,98	F	Taux fixe à 3.92 %	3,910	72 955,24	33 236,88	0,00	436,68
412	N	0,00	A-1	797 062,50	16,00	V	Livret A + 1	1,730	49 050,00	14 390,96	0,00	3 426,00
413	N	0,00	A-1	1 023 750,00	15,58	V	Livret A + 1	1,730	65 000,00	18 505,56	0,00	2 917,10
414	N	0,00	A-1	708 496,13	9,92	F	Taux fixe à 2.58 %	2,570	61 337,32	19 271,44	0,00	1 472,49
415	N	0,00	A-1	3 228 613,84	14,92	V	Livret A + 0.6	1,350	193 021,72	46 192,08	0,00	3 511,12
416	N	0,00	A-1	1 294 560,10	10,23	V	(Euribor 3M + 1.13)-Floor 0 sur Euribor 3M	1,140	117 925,83	15 676,01	0,00	243,81
417	N	0,00	A-1	1 070 509,23	10,17	F	Taux fixe à 1.91 %	1,910	93 677,38	21 567,66	0,00	1 647,10
418	N	0,00	A-1	803 570,49	16,07	F	Taux fixe à 1.99 %	1,980	41 489,68	16 508,36	0,00	2 887,27
419	N	0,00	A-1	2 560 194,57	15,00	F	Taux fixe à 1.35 %	1,350	160 012,16	34 742,65	0,00	2 784,21
424	N	0,00	A-1	1 800 000,00	17,82	F	Taux fixe à 0.66 %	0,660	100 000,00	12 292,50	0,00	2 145,00
425	N	0,00	A-1	537 303,76	7,24	V	(Euribor 3M + 0.08)-Floor -0.08 sur Euribor 3M	0,000	74 110,84	0,00	0,00	0,00
426-1	N	0,00	A-1	501 500,59	18,42	F	Taux fixe à 1.62 %	1,610	23 091,89	8 308,27	0,00	650,52
426-2	N	0,00	A-1	250 965,15	18,42	V	(Livret A + 1)-Floor -1 sur Livret A	1,730	11 405,75	4 487,57	0,00	351,49
427-1	N	0,00	A-1	337 296,57	18,42	F	Taux fixe à 1.62 %	1,610	15 531,02	5 587,94	0,00	437,52
427-2	N	0,00	A-1	166 123,93	18,42	V	(Livret A + 1)-Floor -1 sur Livret A	1,730	7 549,93	2 970,51	0,00	232,67
428	N	0,00	A-1	962 500,00	19,15	F	(Euribor 3M + 0.36)-Floor 0 sur Euribor 3M Taux fixe à 1.84 %	1,840	37 500,00	13 627,50	0,00	1 721,81

VILLE D'ECHIROLLES - BUDGET PRINCIPAL VILLE ECHIROLLES - CA - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		11 382 027,53					1 275 285,96	117 044,13	0,00	4 271,57
330	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	(T4M(Postfixé) + 0.15)-Floor -0.15 sur T4M(Postfixé)	0,000	167 693,94	0,00	0,00	0,00
365	N	0,00	A-1	703 296,10	1,58	V	(TAM(Postfixé) + 0.0695)-Floor -0.0695 sur TAM(Postfixé)	0,000	339 434,18	0,00	0,00	0,00
395	N	0,00	A-1	2 006 118,57	14,96	V	(Euribor 3M + 0.4)-Floor -0.4 sur Euribor 3M	0,060	20 118,56	1 333,90	0,00	4,18
396	N	0,00	A-1	3 001 107,95	14,96	F	Taux fixe à 3.39 %	3,430	132 455,44	107 408,12	0,00	4 239,06
397	N	0,00	A-1	769 514,86	14,96	V	(Euribor 3M + 0.4)-Floor -0.4 sur Euribor 3M	0,060	33 962,93	530,16	0,00	1,60
407	N	0,00	A-1	1 769 803,81	12,00	V	(Euribor 3M + 0.46)-Floor -0.46 sur Euribor 3M	0,120	130 570,88	2 186,93	0,00	3,05
422	N	0,00	A-1	1 607 696,00	10,96	V	(Euribor 3M + 0.4)-Floor -0.4 sur Euribor 3M	0,060	146 152,00	1 133,52	0,00	3,35
423	N	0,00	A-1	1 524 490,24	4,99	F	Taux fixe à 0.24 %	0,240	304 898,03	4 451,50	0,00	20,33
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'ECHIROLLES - BUDGET PRINCIPAL VILLE ECHIROLLES - CA - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		134 757,69					46 192,94	140,24	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		134 757,69					46 192,94	140,24	0,00	0,00
315	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 3.5 %	3,520	4 004,98	140,24	0,00	0,00
317	N	0,00	A-1	12 195,93	1,29	F	Taux fixe à 0 %	0,000	6 097,96	0,00	0,00	0,00
349	N	0,00	A-1	65 416,76	2,83	F	Taux fixe à 0 %	0,000	21 805,00	0,00	0,00	0,00
420	N	0,00	A-1	57 145,00	3,50	F	Taux fixe à 0 %	0,000	14 285,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		47 215 099,51					4 373 706,01	716 980,53	0,00	145 974,06

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.